

**JEUNES DÉCROCHEURS
ET JEUNES INACTIFS
AU LUXEMBOURG
2024/2025**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Service national de la jeunesse (SNJ), en collaboration avec
le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation
pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

Crédits photos : SNJ, Adobe Stock, Shutterstock, Unsplash

N° ISBN : 978-2-919846-43-6

Layout et réalisation : Repères Communication

Date de parution : avril 2026



48-50 rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Tél. (+352) 247-86465
secretariat@snj.lu



Table des matières

Préface	3
Définitions et méthodes de calcul.....	4

1^{ère} partie Le décrochage et ses motifs	7
I. Le nombre de décrocheurs et de décrochages.....	8
1.1. Effectif total.....	9
1.2. Décrochage récurrent.....	14
II. Caractéristiques sociodémographiques.....	15
2.1. Genre des décrocheurs.....	16
2.2. Âge des décrocheurs.....	17
2.3. Scolarité des décrocheurs.....	18
III. Les raisons du décrochage.....	27
3.1. Motifs du décrochage.....	28
3.2. Initiative de départ.....	30
3.3. Difficultés rencontrées.....	31
3.4. Projet d'avenir.....	32
3.5. Répartition des décrochages sur l'année scolaire.....	34
IV. Regard externe sur les motifs de décrochage.....	35

2^e partie Le suivi des jeunes inactifs	39
Missions et engagements du Service national de la jeunesse.....	40
V. Offres du Service national de la jeunesse.....	42
5.1. Activités de prévention – avant le décrochage.....	43
5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage.....	47
5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité).....	48

Sources	57
----------------------	-----------

Glossaire / Liste des abréviations	57
---	-----------



PRÉFACE

Le présent rapport analyse l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire au Luxembourg. Il vise à identifier les groupes d'élèves les plus concernés et à mieux comprendre les mécanismes susceptibles de conduire certains jeunes à interrompre prématurément leur parcours scolaire.

La première partie présente les données statistiques relatives au décrochage scolaire, les caractéristiques des élèves concernés ainsi que les principaux facteurs explicatifs. L'analyse porte sur cinq années scolaires, de 2020/2021 à 2024/2025, et concerne les élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou dans un établissement privé appliquant les programmes officiels du ministère.

La principale nouveauté de cette édition consiste en l'introduction d'un chapitre spécifiquement consacré aux facteurs de risque personnels associés au décrochage scolaire. Cette analyse s'appuie sur une enquête menée auprès d'agents socio-éducatifs qui travaillent au quotidien avec des jeunes en situation de risque de décrochage ou déjà en situation de décrochage. Elle apporte ainsi un regard externe et professionnel sur ce phénomène et vient compléter les témoignages des jeunes eux-mêmes (chapitre IV).

La deuxième partie est consacrée au suivi des élèves ayant quitté l'école prématurément ou étant en risque de décrochage scolaire. Elle présente les dispositifs d'accompagnement proposés aux jeunes décrocheurs, ainsi que les alternatives à l'inactivité développées par le Service national de la jeunesse (SNJ).

Le SNJ publie ce rapport dans le cadre de sa mission de suivi systématique du décrochage scolaire. Les données exploitées proviennent des registres administratifs des inscriptions des élèves accessibles au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), ainsi que des bases de données du SNJ relatives au suivi des jeunes décrocheurs et des jeunes inactifs. Les analyses statistiques ont été réalisées en collaboration avec la division chargée du traitement des données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre éducative et scolaire du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT).

Définitions et méthodes de calcul

Décrochage et décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne l'abandon d'un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale.

Dans le cadre du présent rapport, est considéré comme « décrocheur » tout élève ou apprenti inscrit à plein temps ou en régime concomitant qui remplit les conditions suivantes :

1. ne plus être soumis à l'obligation scolaire¹ ;
2. être âgé de moins de 24 ans accomplis au moment du départ ;
3. avoir quitté le système scolaire luxembourgeois sans obtenir de certification finale, tels que le *Certificat de capacité professionnelle (CCP)*, le *Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)*, le *Diplôme de technicien* ou encore le *Diplôme de fin d'études secondaires générales ou classiques*.

Les élèves quittant un établissement en cours d'année scolaire mais se réinscrivant au cours du même mois suivant leur désinscription ne sont pas considérés comme décrocheurs. Il en est de même pour les élèves désinscrits pendant les vacances scolaires d'été, c'est-à-dire entre juillet et septembre et réinscrits à la rentrée scolaire de septembre.

Il convient de distinguer le nombre d'élèves décrocheurs du nombre de décrochages. Un même élève peut interrompre sa scolarité à plusieurs reprises ; toutefois, chaque élève n'est comptabilisé qu'une seule fois comme décrocheur, indépendamment du nombre d'épisodes.

Les définitions et méthodes de calcul retenues s'inscrivent dans la continuité des approches utilisées dans la littérature spécialisée portant sur le décrochage scolaire.

Taux de décrocheurs

Le taux de décrocheurs correspond au rapport entre le nombre d'élèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire de référence et le nombre total d'élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou privé appliquant les programmes officiels du ministère, et n'étant plus soumis à l'obligation scolaire.

¹ Pour l'année 2024/2025, l'obligation scolaire est fixée à 16 ans (selon l'Art. 7. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire qui prévoit que « Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question »).

Taux de décrochage

Le taux de décrochage correspond au rapport entre le nombre total de décrochages enregistrés au cours de l'année et le nombre d'élèves inscrits dans un établissement public luxembourgeois ou dans un établissement privé appliquant les programmes officiels du ministère, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Étant donné qu'un élève peut décrocher plusieurs fois au cours d'une même année, le taux de décrochage est systématiquement supérieur au taux de décrocheurs.

Année scolaire

L'année scolaire est définie comme la période allant du 15 septembre d'une année au 15 juillet de l'année suivante.

Âge des décrocheurs

L'âge des décrocheurs correspond à l'âge qu'ils avaient au moment précis où ils quittent l'école et ne se réfère donc pas à leur âge au 1^{er} septembre de l'année du décrochage.

Base de données

La prise en compte exclusive des établissements publics (principalement les lycées) et des établissements privés appliquant les programmes officiels du ministère, ainsi que les choix méthodologiques et sémantiques retenus, peuvent conduire à une légère surestimation du taux de décrochage. En effet, certains élèves quittent le système éducatif luxembourgeois pour intégrer un établissement privé offrant un programme différent ou pour poursuivre leur formation à l'étranger. Bien qu'ils ne puissent pas être considérés comme décrocheurs au sens strict, ils sont néanmoins comptabilisés dans les statistiques.

Il est également important de préciser que les statistiques excluent les élèves de l'enseignement secondaire technique de l'armée luxembourgeoise, ainsi que ceux suivant une formation spéciale.²

Par ailleurs, concernant les élèves ayant abandonné l'école à plusieurs reprises, les données présentées se réfèrent uniquement à leur premier décrochage scolaire.

² Parmi les formations spéciales figurent les élèves qui : suivent une formation de Brevet de technicien supérieur (BTS), ont un statut de maladie, font un séjour à l'étranger, suivent une formation sans promotion ou qui sont dans un processus de validation des acquis de l'expérience (VAE).



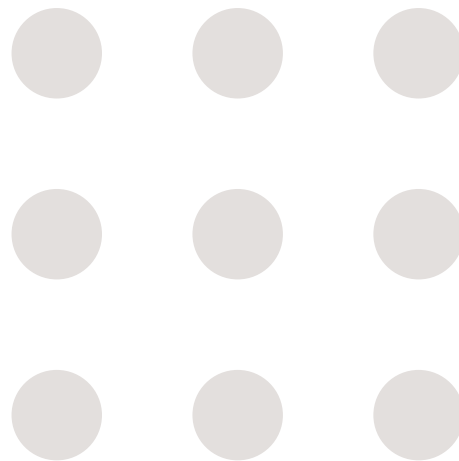
1^{ère} partie | Le décrochage et ses motifs

La première partie du rapport présente une analyse détaillée des données relatives au décrochage au Luxembourg, ainsi que des motifs déclarés par les jeunes au moment de leur désinscription.

Outre les chiffres absolus et relatifs du décrochage, cette section intègre l'analyse des réinscriptions d'élèves et propose une comparaison des taux de décrocheurs avec les principaux indicateurs internationaux. Le phénomène du décrochage récurrent est également abordé.

Une attention particulière est accordée aux facteurs socio-économiques et scolaires - tels que le genre, l'âge ou encore la trajectoire scolaire des élèves concernés - afin d'éclairer les dynamiques qui sous-tendent le décrochage.

Enfin, cette première partie analyse les principaux motifs invoqués par les jeunes, dans le but de mieux comprendre les raisons qui les conduisent à quitter prématurément le système éducatif.



|.

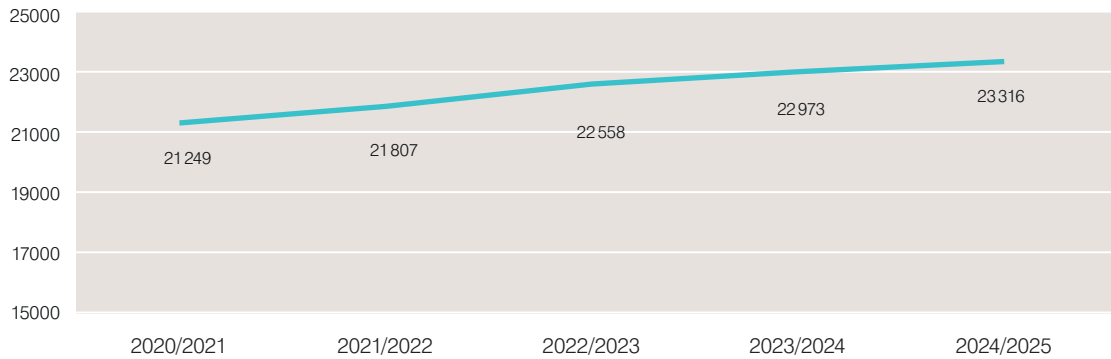
LE NOMBRE DE DÉCROCHEURS ET DE DÉCROCHAGES



1.1. Effectif total

Nombre total d'élèves sans obligation scolaire

Figure 1

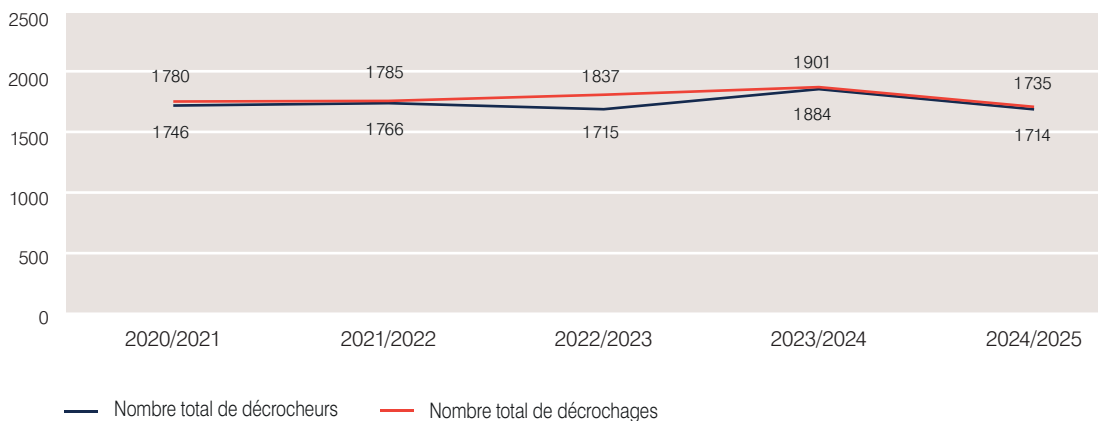


Au cours des cinq années analysées, le nombre d'élèves non soumis à l'obligation scolaire progresse de manière continue, passant de 21 249 en 2020/2021 à 23 316 en 2024/2025, soit une augmentation d'environ 10 %. Cette évolution élargit progressivement la population de référence servant au calcul des indicateurs de décrochage.

Dans ce contexte, le nombre absolu de décrocheurs demeure globalement stable, malgré des variations d'une année à l'autre.

Nombre absolu de décrocheurs et de décrochages

Figure 2

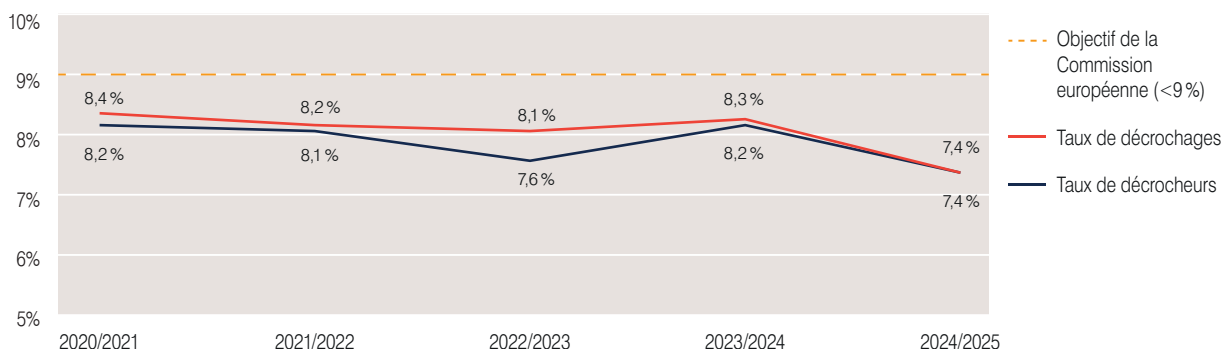


L'année scolaire 2023/2024 se distinguait par une hausse, tant du nombre de décrocheurs que du nombre de décrochages. En 2024/2025, les effectifs reviennent à un niveau comparable à celui observé avant ce pic.

Les taux confirment cette lecture.

Taux de décrocheurs et de décrochages

Figure 3



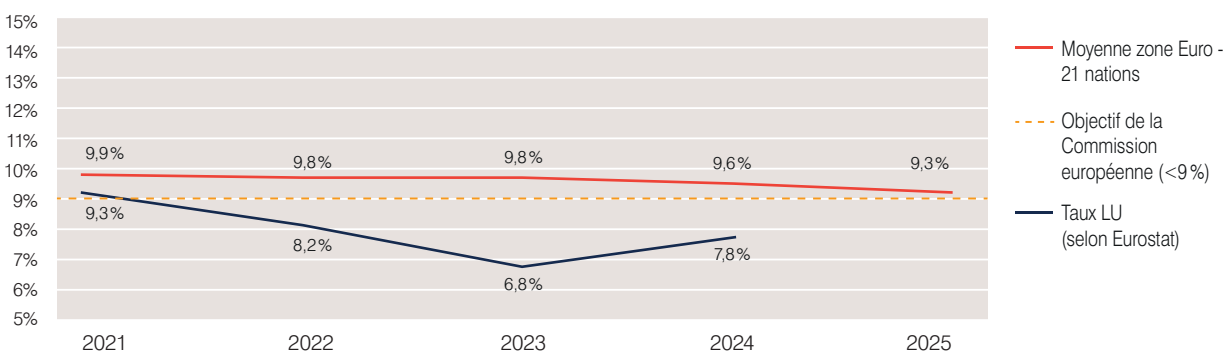
En 2024/2025, le taux de décrocheurs et le taux de décrochages s'établissent tous deux à 7,4 %, soit le niveau le plus bas enregistré sur la période considérée. Ces indicateurs se situent nettement inférieurs au seuil de 9 % fixé par la Commission européenne et évoluent globalement dans une fourchette relativement limitée, traduisant une certaine stabilité du phénomène à moyen terme.

1.1.1. Le taux de décrocheurs selon Eurostat

En considérant les chiffres publiés par Eurostat, le Luxembourg se situe en 2024 à 7,8 %, c'est-à-dire en dessous de l'objectif fixé par la Commission européenne (< 9 %) et de la moyenne de la zone Euro – 21 nations (Eurostat, 2026). Il convient de noter que ce taux (7,8 %) est qualifié de « low reliability » par Eurostat, c'est-à-dire des conclusions statistiques moins robustes, qui doivent être interprétées avec précaution, ce qui pourrait expliquer les fortes variations au fil des années rapportées. Pour l'année 2025, les données pour le Luxembourg ne sont pas disponibles.

Taux de décrocheurs selon l'Union européenne

Figure 4



Bien que les indicateurs produits par le MENJE et par Eurostat visent tous deux à mesurer le phénomène du décrochage scolaire, ils diffèrent en termes de définition et de méthode de mesure.

Selon Eurostat, un jeune est considéré comme décrocheur s'il répond aux critères suivants : il s'agit d'une « personne âgée entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formations complémentaires. Le taux de décrochage s'exprime comme la part des jeunes de 18 à 24 ans remplissant ces conditions parmi la population totale des 18-24 ans » (Eurostat, 2022). Cette définition diverge de celle adoptée par le MENJE, notamment en ce qui concerne la tranche d'âge prise en compte et les types de formations considérées.

Sur le plan méthodologique, les différences sont également significatives :

- le MENJE fonde son analyse sur les données administratives issues des registres officiels d'inscription des élèves dans le système scolaire luxembourgeois ;
- Eurostat, quant à lui, s'appuie sur les résultats de l'Enquête sur les forces de travail (EFT), réalisée auprès d'un échantillon de la population.

L'EFT repose sur un échantillon d'un peu plus de 500 personnes, ce qui peut affecter la fiabilité statistique des résultats, contrairement aux données exhaustives du MENJE, qui couvrent l'ensemble des élèves répondant à ses critères de définition.

Les populations de référence divergent également :

- dans le cadre de l'EFT, l'échantillonnage est réalisé parmi la population résidente au Luxembourg, incluant notamment les jeunes (18 à 24 ans) récemment immigrés n'ayant pas été scolarisés dans le pays, ainsi que des élèves fréquentant des établissements privés ou scolarisés à l'étranger ;
- à l'inverse, les données du MENJE se limitent strictement aux élèves inscrits dans des établissements appliquant les programmes officiels luxembourgeois.

Une autre distinction importante tient au mode de détermination du statut de décrocheur : dans l'EFT, ce statut résulte des déclarations des personnes interrogées à un moment donné, tandis que le MENJE s'appuie sur des données administratives retraçant factuellement le parcours scolaire d'ensemble des élèves potentiellement concernés.

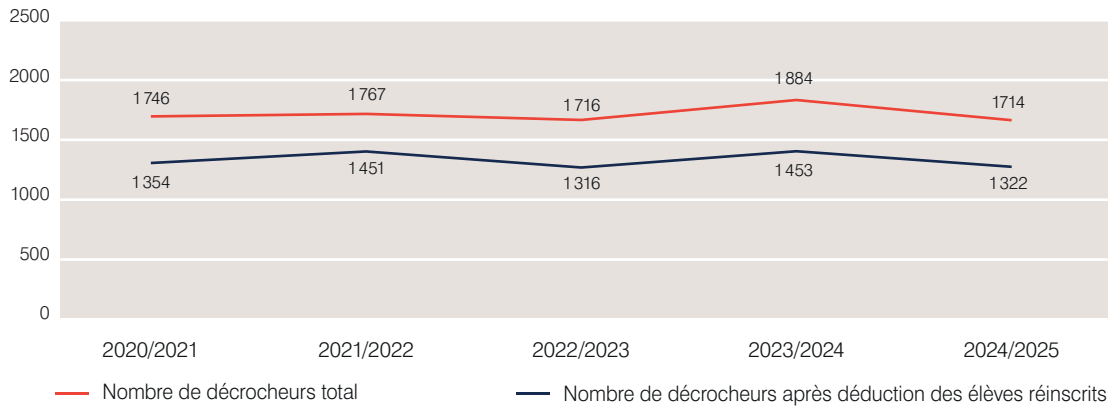
Ces divergences méthodologiques et conceptuelles expliquent les écarts observables entre les taux de décrochage produits par Eurostat et ceux présentés dans la présente analyse. Il convient également de rappeler que l'EFT a pour objectif principal de mesurer les tendances du marché du travail au Luxembourg, la situation des jeunes inactifs n'y constituant qu'un volet parmi d'autres.

1.1.2. Réinscription des élèves

L'analyse des réinscriptions apporte un éclairage essentiel sur la dynamique du décrochage. Une part notable des élèves identifiés comme décrocheurs réintègre ultérieurement le système éducatif, ce qui montre que toutes les sorties ne correspondent pas à une rupture définitive.³

Nombre de décrocheurs avec et sans élèves réinscrits

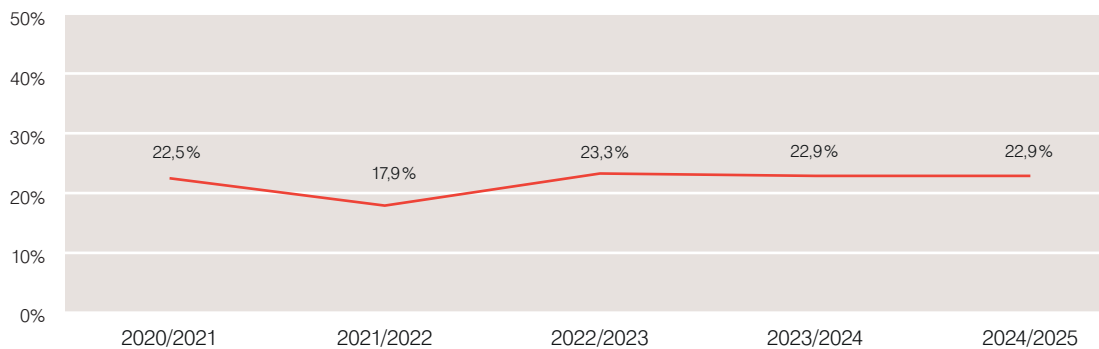
Figure 5



La figure 5 présente l'évolution, entre 2020/2021 et 2024/2025, du nombre total de décrocheurs et du nombre de décrocheurs « nets », ce dernier étant calculé après déduction des élèves qui se sont réinscrits dans un établissement scolaire l'année suivant leur décrochage. L'écart structurel entre ces deux indicateurs met en évidence qu'une proportion non négligeable de jeunes réintègre ultérieurement le système éducatif, ce qui conduit à nuancer l'ampleur des abandons durables.

Taux de décrocheurs réinscrits lors de l'année suivante

Figure 6



³ Il est important de préciser que les réinscriptions sont comptabilisées au 15 novembre de chaque année. Cette date a été retenue comme référence, car les inscriptions des élèves s'échelonnent tout au long de l'année. Fixer une date précise permet d'assurer une comparabilité cohérente des données entre les différentes années scolaires.

À part un taux exceptionnellement faible en 2021/2022 (17,9%), le taux de réinscription des décrocheurs reste assez stable entre 22 % et 23 %.

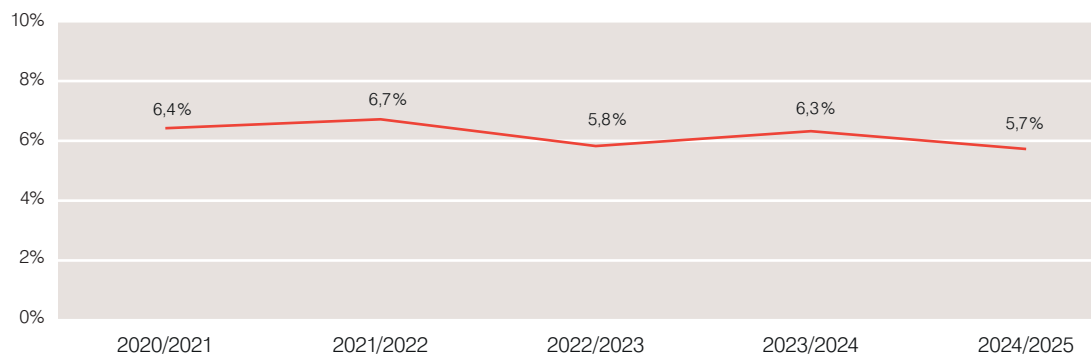
Pour l'année 2023/2024, 431 élèves étaient de nouveau inscrits dans une formation au 15 novembre de l'année suivante, soit 22,9 % des décrocheurs. Toutefois, si l'on considère l'ensemble de l'année suivante, le nombre de réinscriptions atteint 518 élèves, soit 27,5 %.

Par ailleurs, 244 jeunes supplémentaires, qui ne s'étaient pas réinscrits au cours de l'année suivant leur décrochage (2024/2025), ont repris une formation deux ans après, c'est-à-dire durant l'année scolaire 2025/2026 (*état en janvier 2026*). La grande majorité d'entre eux s'est réinscrite dans une formation professionnelle.

Le taux de réinscription présenté dans le présent rapport peut donc être légèrement sous-estimé, dans la mesure où la situation est observée à une date de référence fixée au 15 novembre de l'année suivante. Certaines réinscriptions interviennent en effet plus tard au cours de l'année scolaire.

Taux de décrocheurs effectifs (total des décrocheurs - décrocheurs réinscrits)

Figure 7



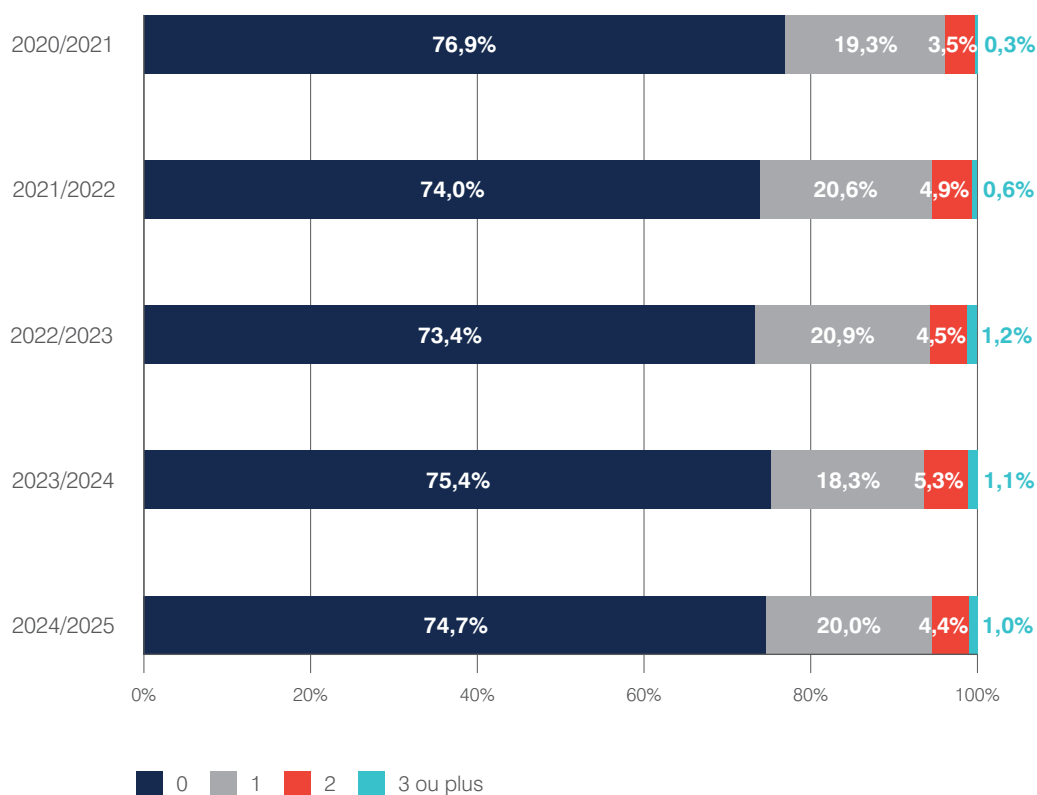
Le taux de décrocheurs effectifs, également calculé au 15 novembre de chaque année après déduction des élèves réinscrits, s'inscrit dans la même dynamique (figure 7). En 2024/2025, il s'établit à 5,7 %, soit le niveau le plus bas sur la période considérée.

Ces éléments confirment que le décrochage présente, pour une part des jeunes, un caractère temporaire.

1.2. Décrochage récurrent

Nombre de décrochages antérieurs

Figure 8



La figure 8 illustre la répartition des élèves décrocheurs selon le nombre de décrochages antérieurs enregistrés au cours des cinq dernières années.

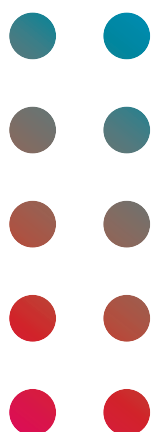
Indépendamment de l'année scolaire, environ trois quarts des élèves concernés par un décrochage n'avaient pas d'antécédent en la matière. Près d'un cinquième présentaient un antécédent unique, alors que les situations de décrochages multiples restent marginales.

Bien que le décrochage récurrent ne concerne qu'une minorité de jeunes, il n'en demeure pas moins une réalité persistante qui requiert une attention particulière en matière de prévention et d'accompagnement.

||.



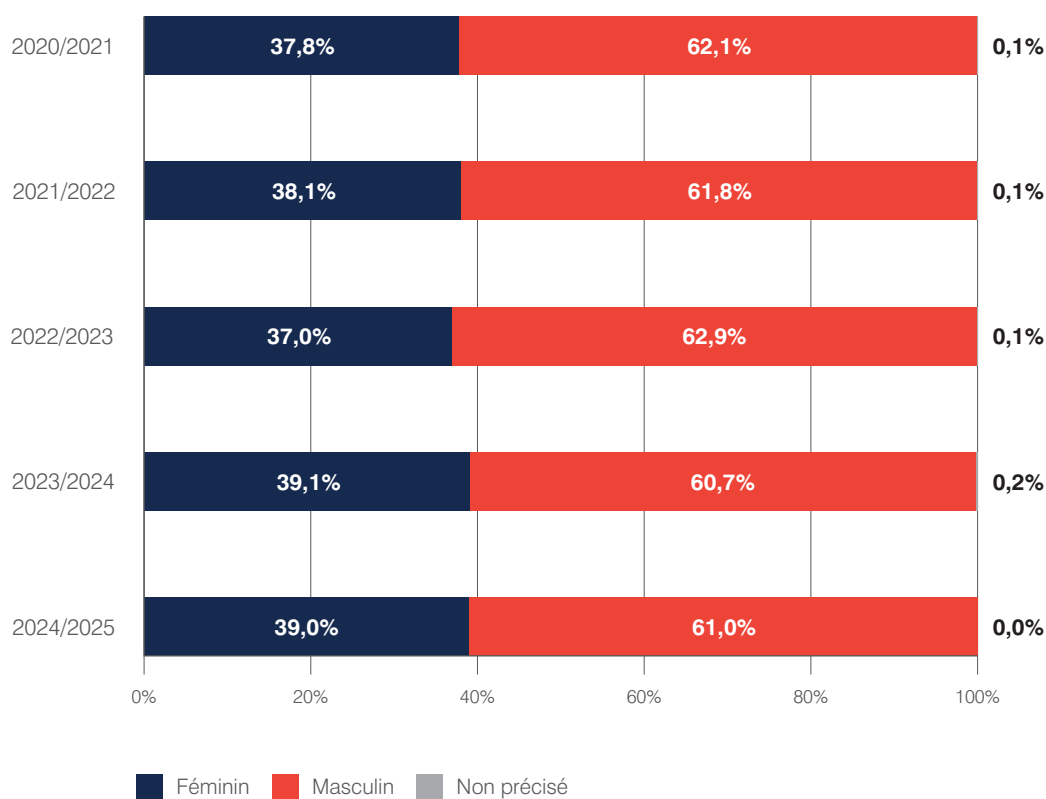
**CARACTÉRISTIQUES
SOCIODÉMOGRAPHIQUES**



2.1. Genre des décrocheurs

Genre des décrocheurs

Figure 9



Une proportion plus élevée de garçons est observée parmi les décrocheurs. L'écart entre les genres demeure relativement stable au fil des années étudiées.

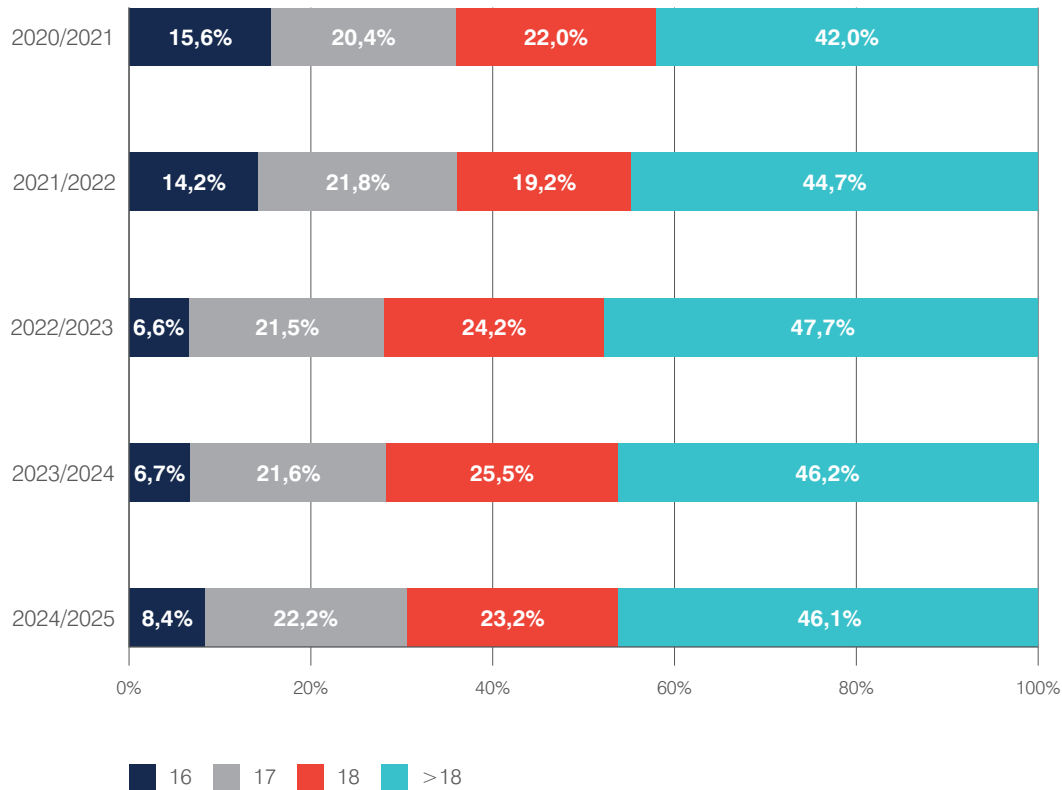
En 2024/2025, 61 % des élèves décrocheurs sont de genre masculin, contre 39% de genre féminin.

Cette répartition se reflète également dans les taux de décrochage par genre. Parmi l'ensemble des élèves de sexe féminin âgés de 16 à 24 ans, 5,9% quittent prématurément le système éducatif, contre 8,7% des élèves de sexe masculin du même groupe d'âge. Ces données confirment que le décrochage scolaire touche plus fréquemment les jeunes hommes que les jeunes femmes.

2.2. Âge des décrocheurs

Âge des décrocheurs

Figure 10



L'analyse de l'âge des élèves au moment du décrochage permet de mieux comprendre à quelles étapes du parcours scolaire les départs surviennent le plus fréquemment.

Sur l'ensemble de la période observée, les élèves majeurs constituent le groupe le plus représenté parmi les décrocheurs. Les jeunes âgés de plus de 18 ans représentent à eux seuls environ 45% des effectifs (46,1% en 2024/2025), auxquels s'ajoutent les élèves de 18 ans, qui comptent pour 23,2%. Ainsi, près de sept décrocheurs sur dix sont majeurs au moment de leur départ.

2.3. Scolarité des décrocheurs

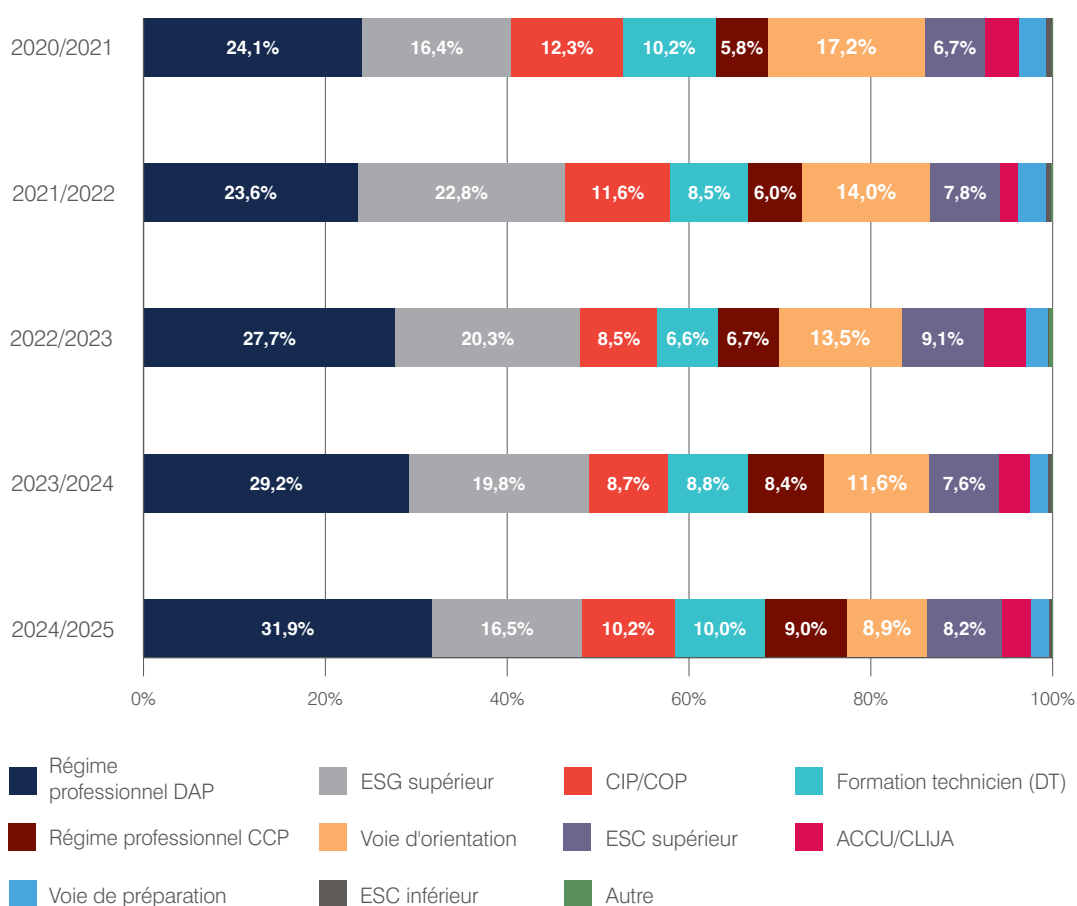
L'analyse de la scolarité des élèves décrocheurs vise à identifier les ordres d'enseignement les plus touchés par le décrochage scolaire, ainsi que les niveaux d'enseignement au sein desquels les jeunes quittent le plus fréquemment le système éducatif luxembourgeois.

2.3.1. Ordre d'enseignement

L'analyse du décrochage selon l'ordre et la voie d'enseignement met en évidence les filières dans lesquelles les départs du système scolaire sont les plus fréquents.

Répartition des décrocheurs par ordre d'enseignement

Figure 11



La part des décrocheurs issus de l'enseignement secondaire général de niveau supérieur (ESG supérieur) et de la voie d'orientation enregistre une diminution significative sur la période considérée. Ce recul progressif de leur représentation parmi les décrocheurs témoigne d'une évolution positive en matière de maintien des élèves dans ces parcours.

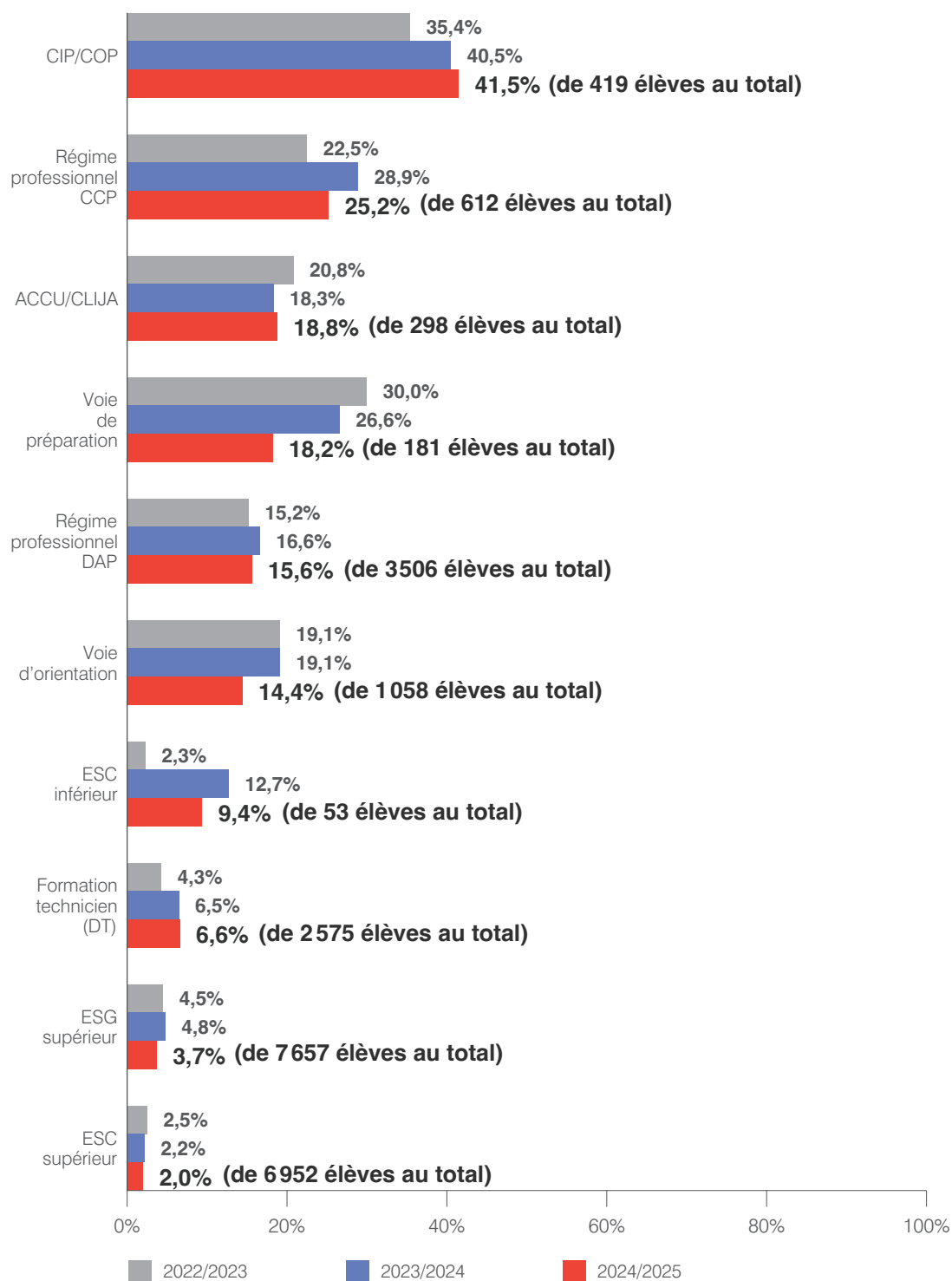
Le régime professionnel menant au DAP regroupe la part la plus importante des élèves décrocheurs. Cette proportion augmente de manière continue au cours des dernières années pour atteindre près d'un tiers des décrocheurs en 2024/2025.

Les autres voies et ordres d'enseignement, tels que la formation de technicien (DT), le régime professionnel menant au CCP ou les dispositifs d'accueil et d'insertion, présentent des évolutions plus modérées, sans variation marquée sur l'ensemble de la période considérée.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que le décrochage scolaire ne se répartit pas de manière uniforme entre les filières et que certaines voies, notamment l'ESG supérieur et la voie d'orientation, connaissent une évolution plus favorable ces dernières années, ce qui souligne la nécessité d'une analyse tenant compte de la structure et des variations des populations scolarisées dans chaque filière.

Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves de l'ordre d'enseignement en question

Figure 12



La figure 12 prolonge l'analyse présentée à la figure 11 en mettant en relation le nombre de décrocheurs avec l'effectif total d'élèves inscrits dans chaque ordre ou voie d'enseignement. Elle permet ainsi d'apprécier le risque de décrochage propre à chaque filière, indépendamment de son poids relatif dans l'ensemble de ses effectifs.

Alors que le régime professionnel menant au DAP regroupe une part importante des décrocheurs en termes absolus, cette filière présente des taux de décrochage plus modérés lorsqu'ils sont rapportés à l'ensemble des élèves qui y sont inscrits. Cette différence s'explique principalement par le nombre élevé d'élèves scolarisés dans cette voie et ne traduit pas un risque individuel plus élevé de décrochage.

Entre 2023/2024 et 2024/2025, une diminution des taux de décrochage est observée dans la majorité des ordres et voies d'enseignement. Dans certaines filières, notamment les classes CIP/COP⁴, les classes d'accueil et d'insertion (ACCU/CLIJA)⁵ ainsi que la formation de technicien (DT), les proportions restent relativement stables ou évoluent plus légèrement.

⁴ Les classes d'initiation professionnelle (CIP) accueillent des élèves mineurs en début d'année scolaire ne remplissant pas les critères d'accès aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général ou à la formation professionnelle. Ils peuvent aussi accepter des mineurs ayant déjà quitté le système scolaire, afin de leur permettre de le réintégrer ou de suivre une formation (MENJE, 2020). Les classes d'orientation professionnelle (COP) constituent une voie pédagogique préparatoire à la formation professionnelle. Le but de ces classes est d'accueillir des élèves en risque de décrochage scolaire ou ayant décroché pour diverses raisons (MENJE, 2020).

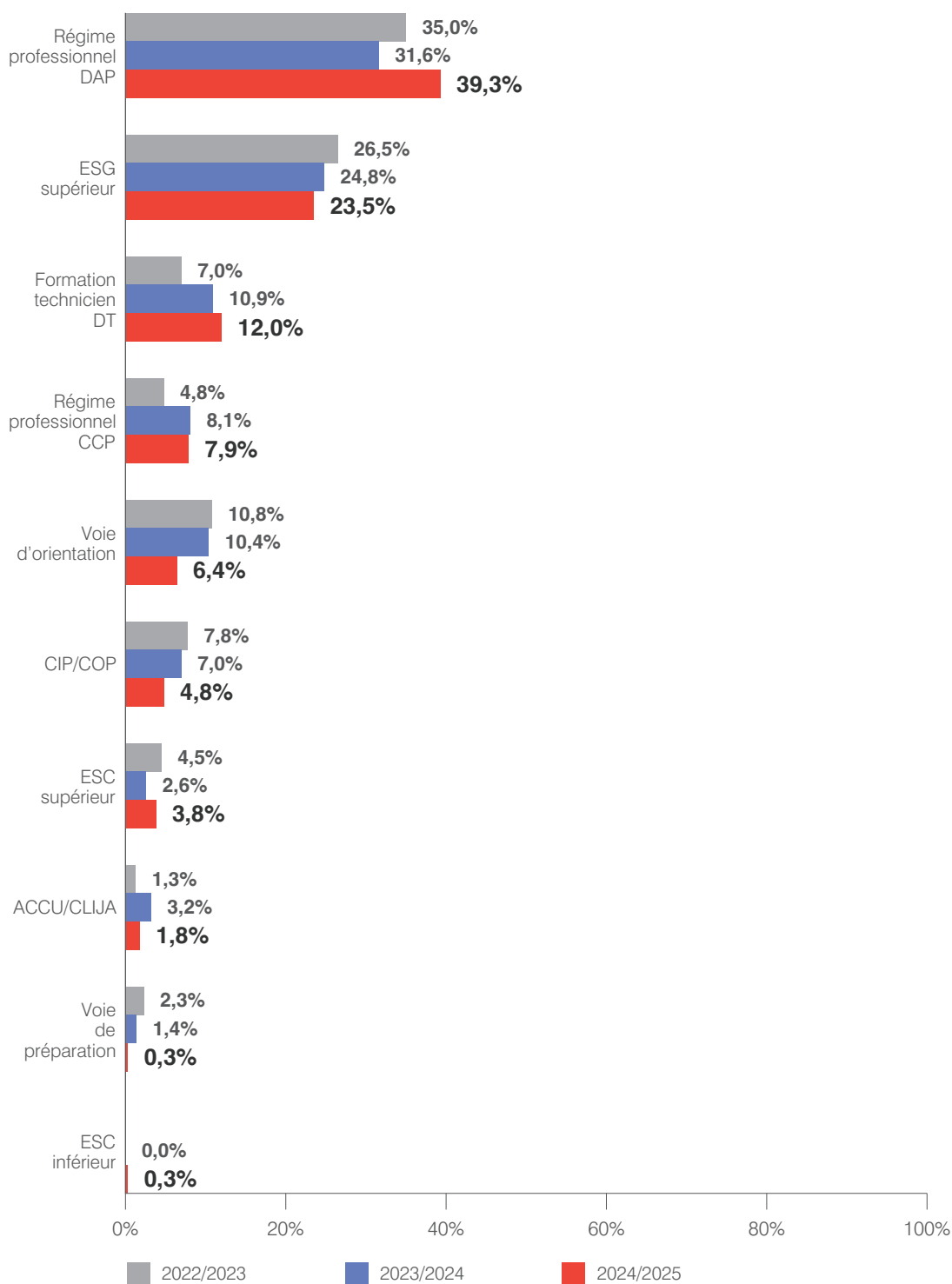
⁵ Les classes d'accueil (ACCU) et les classes d'intégration pour jeunes adultes (CLIJA) sont des classes pour élèves récemment arrivés au Luxembourg qui, tout comme les classes d'orientation professionnelle (COP), ne peuvent pas être attribuées à un niveau d'enseignement spécifique.

Réinscription par ordre d'enseignement

La figure 13 présente la répartition des élèves réinscrits selon l'ordre d'enseignement d'origine pour les années scolaires 2022/2023 à 2024/2025. Elle s'inscrit dans la continuité des analyses précédentes relatives au décrochage et à la réinscription.

Provenance des élèves réinscrits par ordre d'enseignement

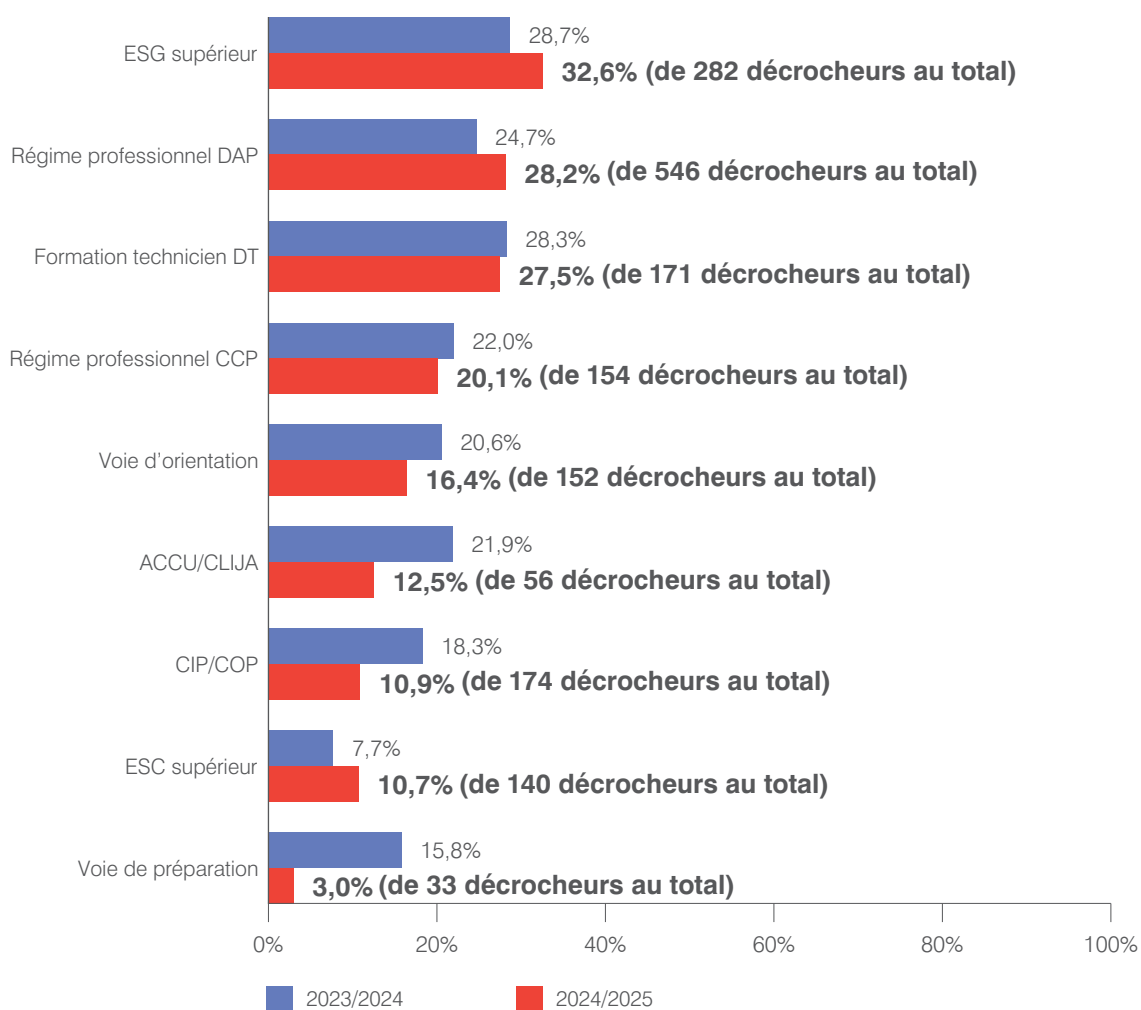
Figure 13



Le régime professionnel menant au DAP constitue la principale filière d'origine des élèves réinscrits. Ce résultat est cohérent avec les constats précédents : cette voie concentre une part importante des décrocheurs, mais également une part élevée des retours en formation. L'enseignement secondaire général de niveau supérieur (ESG supérieur) représente le deuxième groupe le plus important, tandis que la formation de technicien (DT) occupe une place intermédiaire.

La part des élèves réinscrits par rapport au nombre total de décrocheurs, selon l'ordre d'enseignement, permet d'apprécier la fréquence des retours en formation après un épisode de décrochage dans chaque filière (figure 14).

Nombre d'élèves réinscrits par rapport au nombre total de décrocheurs de l'ordre d'enseignement en question (16-24 ans) Figure 14



En 2024/2025, les taux de réinscription les plus élevés sont observés dans l'enseignement secondaire général de niveau supérieur (ESG supérieur), où près d'un tiers des décrocheurs se réinscrivent (32,6%), ainsi que dans la formation de technicien (27,5%) et le régime professionnel menant au DAP (28,2%). Ces filières se caractérisent ainsi par une fréquence relativement élevée de retours en formation après un épisode de décrochage.

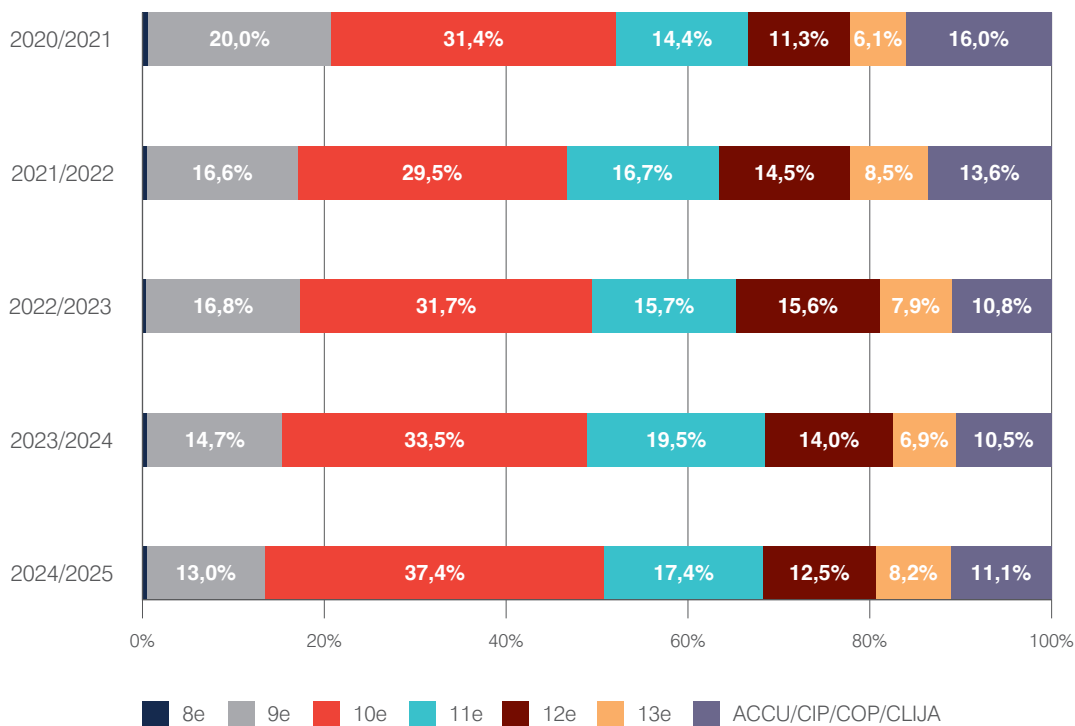
À l'inverse, les taux de réinscription sont plus faibles dans les dispositifs d'insertion et de remédiation. En 2024/2025, seuls 12,5% des décrocheurs issus des classes ACCU/CLIJA et 10,9% de ceux des classes CIP/COP se réinscrivent. Des niveaux également limités sont observés dans la voie d'orientation (16,4%) et la voie de préparation (3,0%), bien que les effectifs concernés y soient plus petits.

2.3.2. Niveau d'enseignement

La répartition des élèves décrocheurs selon le niveau d'enseignement met en évidence des écarts significatifs entre les différents niveaux, ainsi que des évolutions différenciées au cours de la période 2020/2021 à 2024/2025.

Répartition des décrocheurs par niveau d'enseignement

Figure 15



Sur l'ensemble de la période étudiée, la 10^e année d'études apparaît comme le niveau le plus fréquemment touché par le décrochage scolaire. Sa proportion parmi les décrocheurs progresse régulièrement pour atteindre 37,4 % en 2024/2025.

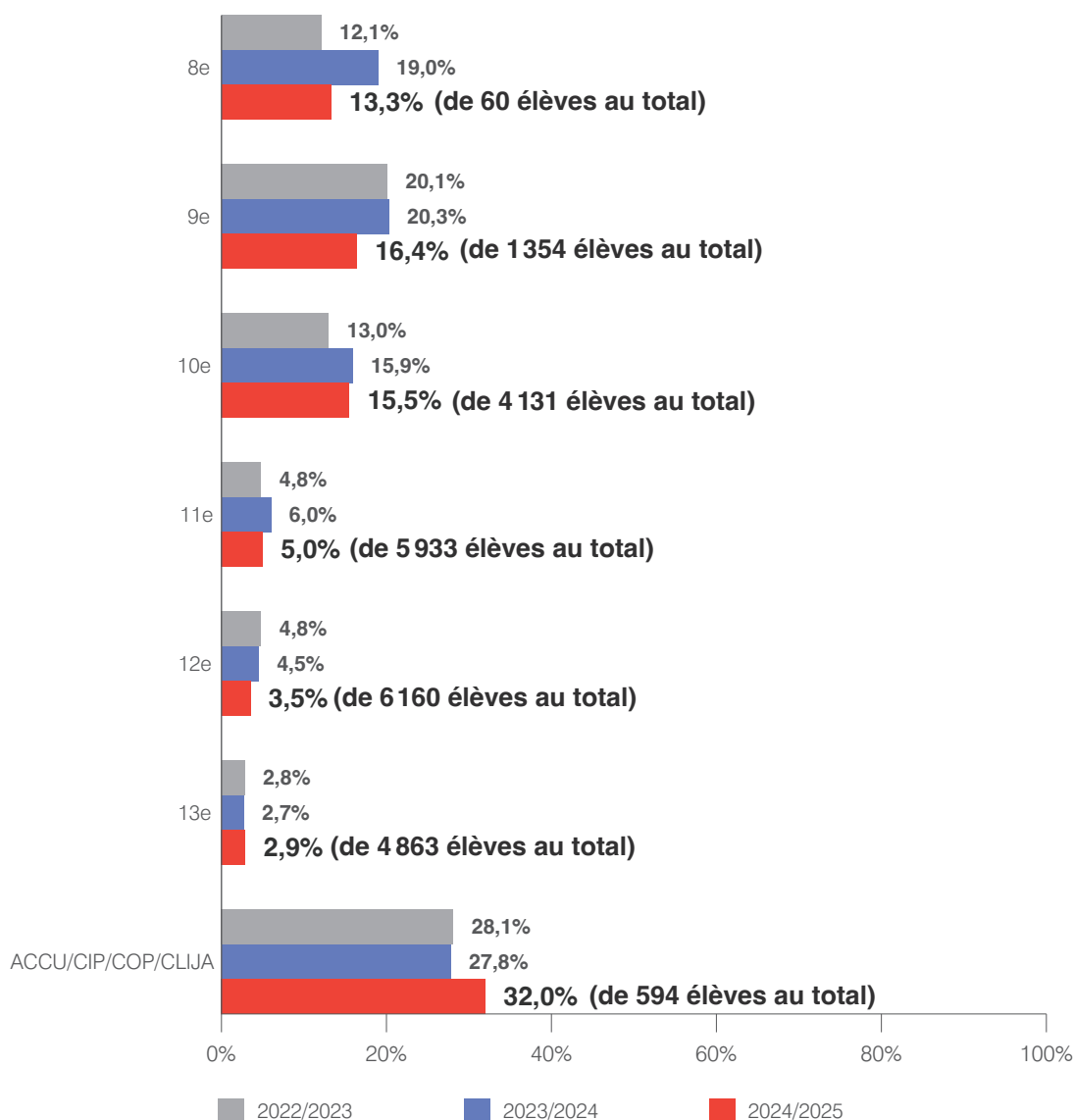
À l'inverse, la part des élèves décrocheurs issus de la 9^e année scolaire diminue de façon continue, passant de 20,0 % en 2020/2021 à 13,0 % en 2024/2025. Cette évolution traduit une baisse progressive du décrochage à ce niveau d'enseignement.

Les autres niveaux présentent des parts plus modérées et relativement stables. La 11^e année d'études occupe une place intermédiaire, tandis que les niveaux 12^e et 13^e ainsi que les dispositifs ACCU, CIP, COP et CLIJA regroupent des proportions plus limitées, sans évolution significative au cours de la période analysée.

La figure 16 complète l'analyse par niveau d'enseignement présentée à la figure 15 en mettant en relation le nombre de décrocheurs avec l'effectif total d'élèves inscrits dans chaque niveau. Elle permet ainsi d'apprécier le risque relatif de décrochage propre à chacun d'eux, indépendamment de leur contribution au volume global des décrocheurs.

Nombre de décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves du niveau d'enseignement en question (16-24 ans)

Figure 16



Les résultats montrent que les taux de décrochage les plus élevés sont observés en 9^e et en 10^e année. En 2024/2025, ils s'établissent respectivement à 16,4% et 15,5%, confirmant un risque plus élevé lors de ces étapes charnières du parcours scolaire, marquées par les processus d'orientation.

Si la 10^e année apparaît comme le niveau le plus représenté parmi les décrocheurs en termes absolus (figure 15), cela s'explique en grande partie par le nombre élevé d'élèves inscrits à ce niveau et ne traduit pas un risque de décrochage plus élevé que celui observé en 9^e année.

À l'inverse, les niveaux supérieurs présentent des taux de décrochage nettement plus faibles, traduisant une stabilisation progressive des parcours scolaires à mesure de l'avancement dans le cursus.

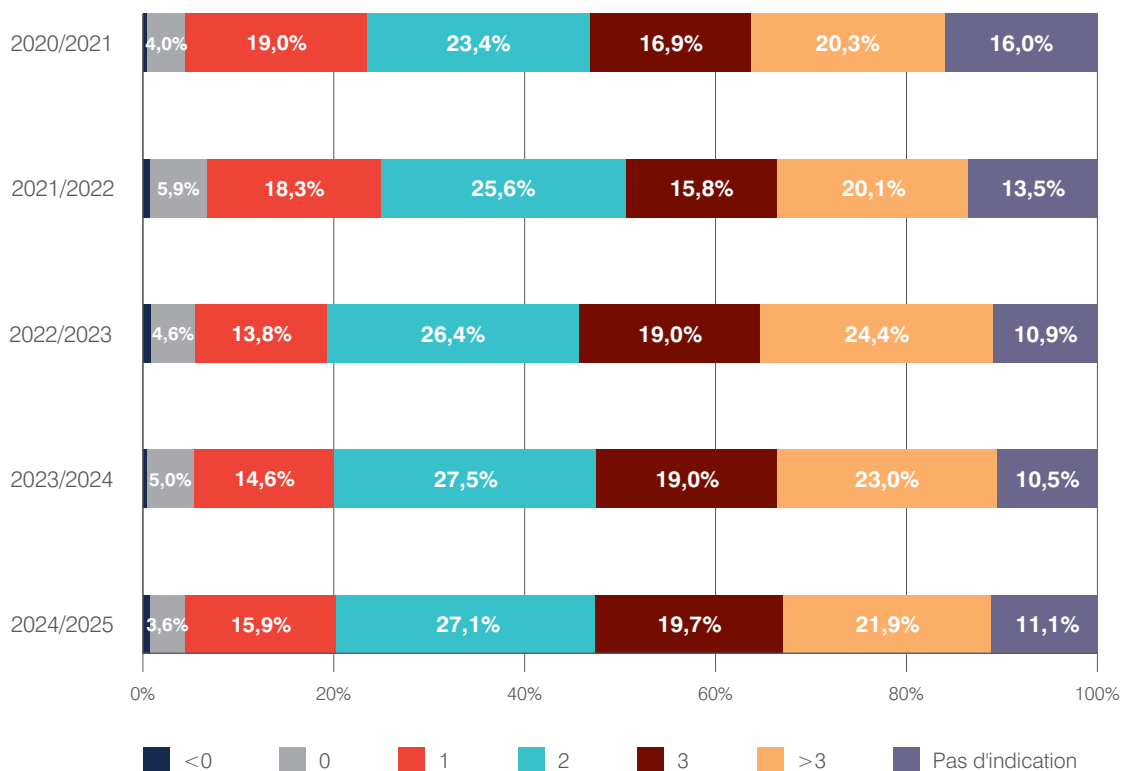
Les classes ACCU, CIP, COP et CLIJA, qui accueillent des élèves en transition ou en réinsertion scolaire, présentent un taux de 32% en 2024/2025, en légère hausse par rapport aux années précédentes.

Dans l'ensemble, ces résultats soulignent le rôle central des années d'orientation dans les dynamiques de décrochage scolaire et confirment l'intérêt d'une analyse croisée des effectifs absolus (répartition des décrocheurs par niveau d'enseignement) et des décrocheurs par rapport au nombre total d'élèves du niveau d'enseignement en question.

2.3.3. Retard scolaire

Répartition par retard scolaire

Figure 17



La figure 17 présente la répartition des élèves décrocheurs en fonction du retard scolaire⁶, en intégrant également les années de l'enseignement fondamental.

Sur l'ensemble de la période analysée, une large majorité des élèves décrocheurs présente un retard scolaire d'au moins une année. Les situations de retard de deux années constituent la catégorie la plus fréquente, représentant environ un quart des décrocheurs chaque année. En 2024/2025, cette catégorie regroupe 27,1 % des élèves concernés.

Les élèves affichant un retard plus important, soit trois années ou plus, représentent également une part substantielle des décrocheurs. Bien que leur proportion fluctue d'une année à l'autre, elle demeure élevée sur l'ensemble de la période, ce qui souligne la persistance de parcours scolaires fortement fragilisés parmi les élèves décrocheurs.

À l'inverse, les élèves sans retard scolaire ou présentant un retard inférieur à une année constituent une minorité des décrocheurs.

⁶ Le retard scolaire est défini comme la différence entre l'âge réel et l'âge théorique de l'élève, en intégrant également les années de l'enseignement fondamental.

Ces résultats rejoignent les conclusions du rapport du LISER (Hauret, 2017), qui met en évidence un lien étroit entre redoublement et décrochage scolaire. Les élèves ayant accumulé un retard dans leur parcours apparaissent ainsi plus exposés au risque de quitter prématurément le système éducatif.

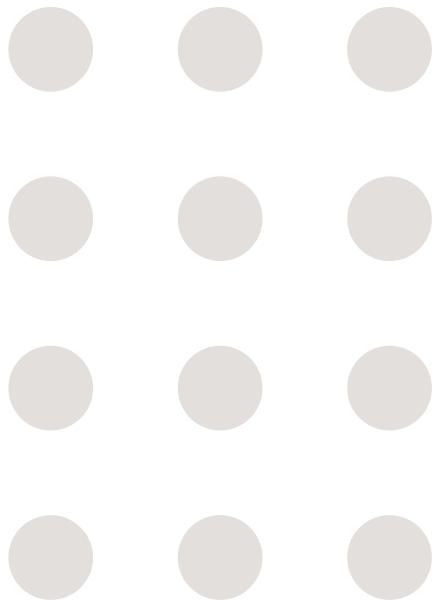
Dans cette perspective, le renforcement des actions de prévention apparaît essentiel. Il s'agit notamment de proposer un accompagnement précoce aux élèves en difficulté dès les premières années du secondaire, de développer des dispositifs de remédiation et d'orientation adaptés afin d'éviter l'accumulation des retards scolaires, et de renforcer la coordination entre les établissements et les structures d'insertion pour offrir des solutions éducatives et professionnelles adaptées aux jeunes les plus à risque.





|||. .

LES RAISONS DU DÉCROCHAGE

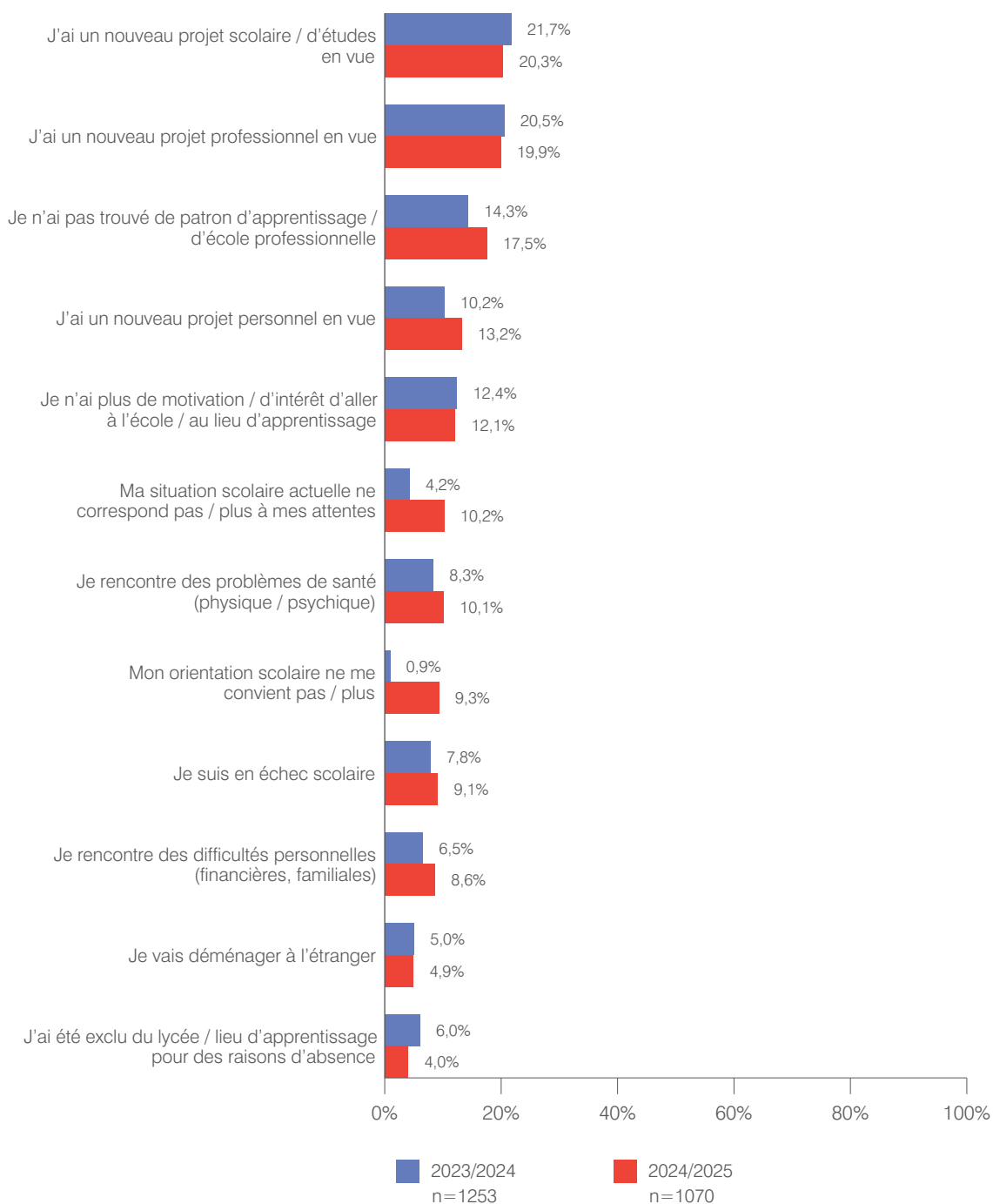


3.1. Motifs du décrochage

Les motifs déclarés par les élèves au moment de leur départ du système scolaire pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 illustrent la diversité des raisons invoquées, qui relèvent à la fois de projets personnels, de facteurs scolaires et de situations individuelles. Il convient de préciser que chaque élève pouvait mentionner plusieurs motifs de départ.

Motif de départ

Figure 18



Les motifs les plus fréquemment déclarés sont liés à l'existence d'un nouveau projet, qu'il soit scolaire ou professionnel. En 2024/2025, 20,3% des élèves indiquent quitter l'école dans le cadre d'un nouveau projet scolaire ou d'études, tandis que 19,9% évoquent un nouveau projet professionnel. Ces résultats suggèrent que, pour une part importante des jeunes, le départ s'inscrit dans une logique de réorientation plutôt que dans un abandon sans perspective.

D'autres motifs, davantage liés aux difficultés rencontrées dans le parcours scolaire, apparaissent également de manière significative. Le fait de ne pas avoir trouvé un poste d'apprentissage ou d'école professionnelle constitue l'un des motifs fréquemment cités, de même que la perte de motivation ou l'intérêt pour l'école ou le lieu d'apprentissage. Les difficultés de santé, qu'elles soient physiques ou psychiques, ainsi que les difficultés personnelles ou familiales, représentent également une part non négligeable des réponses.

Les motifs liés à une situation scolaire jugée inadaptée ou à une orientation qui ne convient plus sont plus souvent cités en 2024/2025 qu'en 2023/2024, indiquant une augmentation des départs motivés par un décalage perçu entre le parcours suivi et les attentes des élèves.

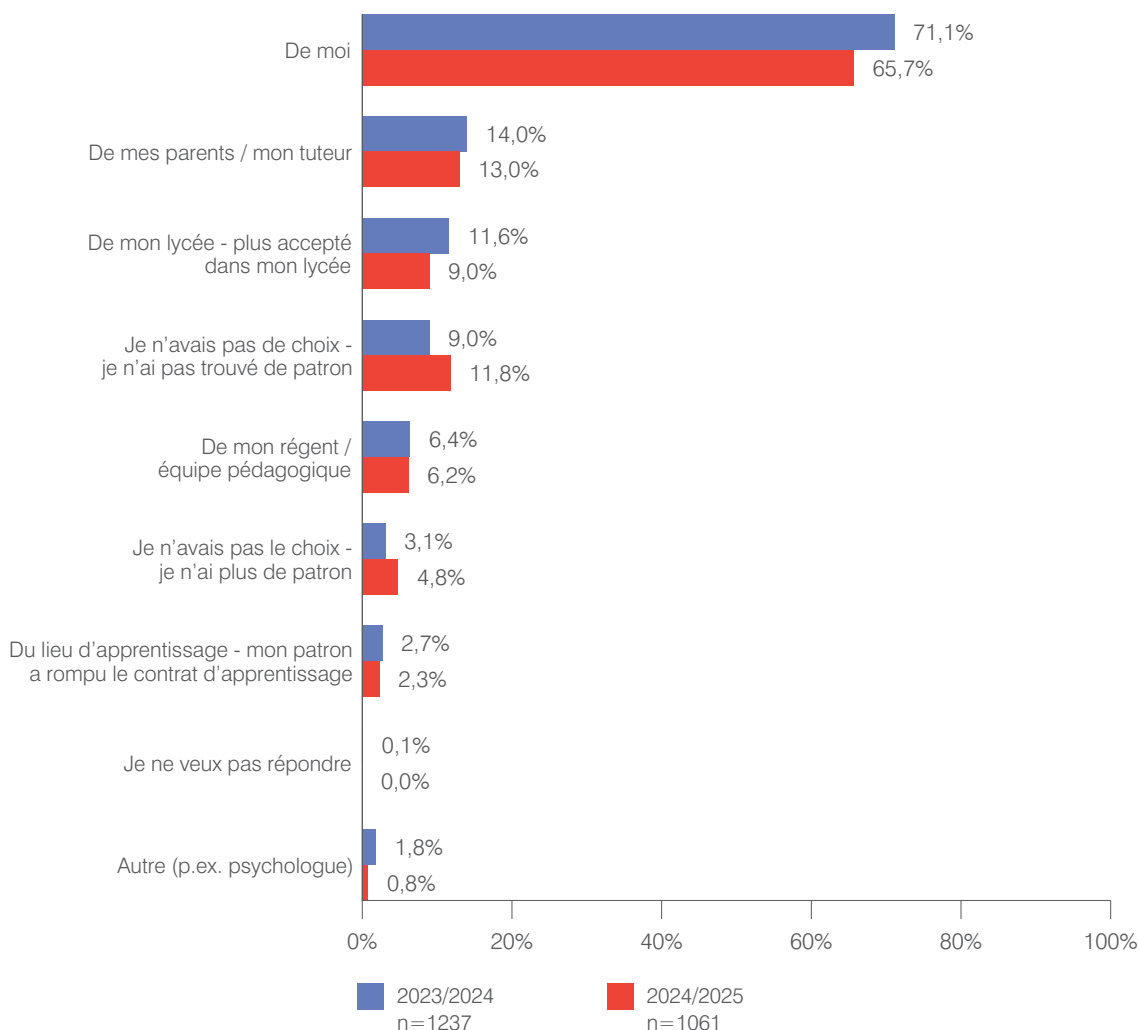
Dans l'ensemble, ces résultats soulignent le caractère multifactoriel du décrochage scolaire et mettent en évidence l'importance de dispositifs d'orientation, d'accompagnement et de soutien adaptés à la diversité des situations rencontrées par les jeunes au moment de leur départ.



3.2. Initiative de départ

Initiative de départ

Figure 19



La figure 19 présente la répartition des élèves décrocheurs selon l'initiative du départ pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025. Elle met en évidence que, dans la majorité des cas, la décision de quitter le système scolaire est prise à l'initiative de l'élève lui-même. L'initiative de départ pouvait également émaner de plusieurs acteurs.

En 2024/2025, près de deux tiers des élèves indiquent être à l'origine de leur initiative de départ. Cette proportion, bien qu'en légère diminution par rapport à l'année précédente, demeure largement prépondérante. Les initiatives émanant des parents ou du tuteur représentent environ 13% des cas et restent globalement stables d'une année à l'autre.

Une part non négligeable des départs est liée à une absence de choix, notamment en raison de la non-obtention d'un poste d'apprentissage. En 2024/2025, cette situation est mentionnée par près de 12% des élèves, traduisant des contraintes externes plutôt qu'une décision volontaire. Les départs à l'initiative du lycée ou de l'équipe pédagogique représentent une proportion plus limitée et relativement stable d'année en année.

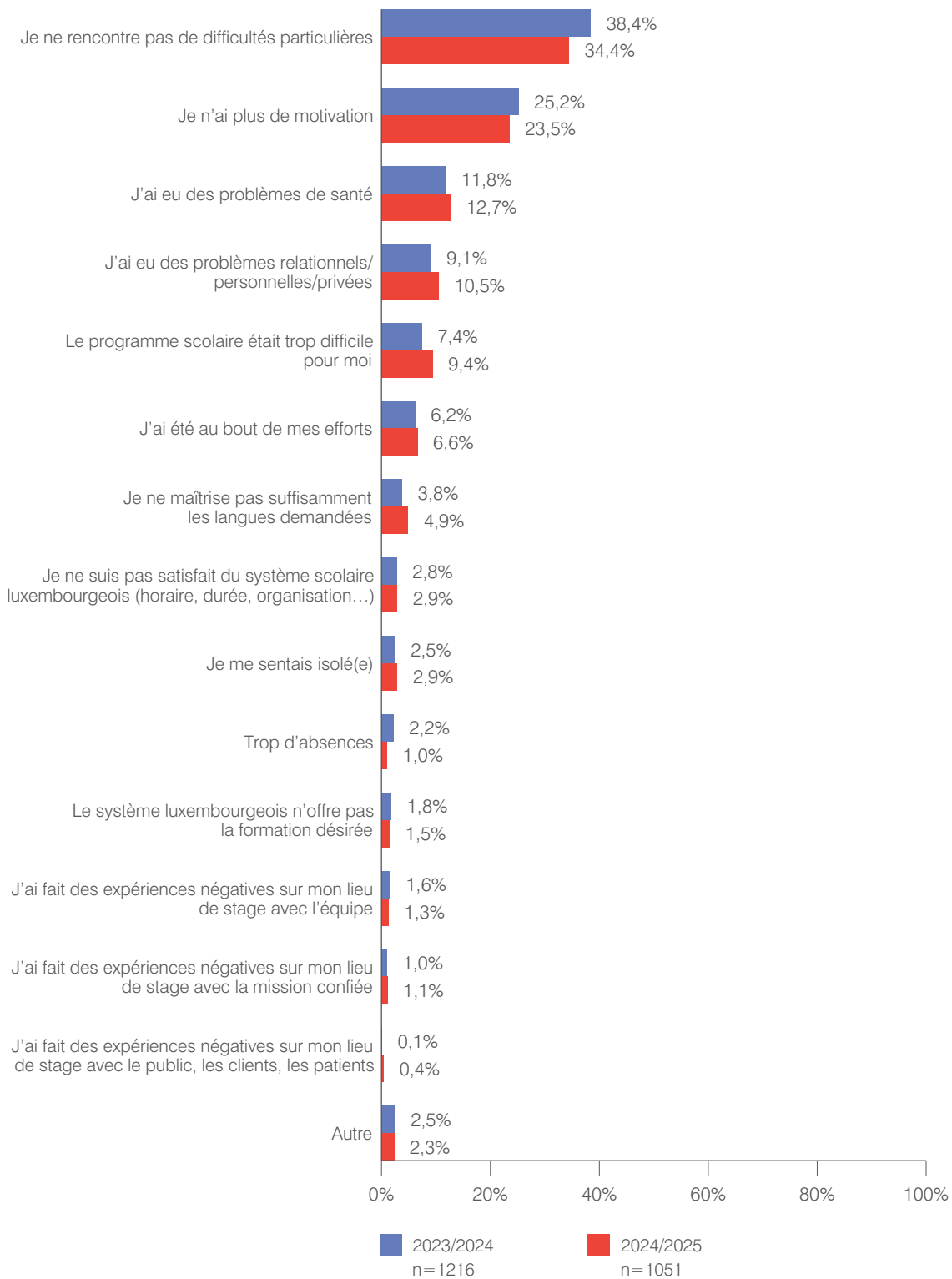
Dans l'ensemble, ces résultats indiquent que le décrochage scolaire résulte le plus souvent d'une décision individuelle, tout en mettant en évidence l'effet des contraintes institutionnelles.

3.3. Difficultés rencontrées

Les problématiques déclarées par les élèves décrocheurs pour les années scolaires 2023/2024 et 2024/2025 témoignent de la diversité des situations évoquées, allant de difficultés personnelles ou scolaires à l'absence de difficultés spécifiquement mentionnées. Il convient de préciser que chaque élève pouvait déclarer plusieurs difficultés.

Difficultés rencontrées

Figure 20



En 2024/2025, une part importante des élèves indique ne pas avoir rencontré de difficultés particulières. Cette proportion, bien qu'en légère diminution par rapport à l'année précédente, demeure la plus élevée parmi l'ensemble des réponses. Parallèlement, la perte de motivation apparaît comme l'un des enjeux les plus fréquemment cités. Bien qu'elle ne constitue probablement pas, dans la plupart des cas, un facteur unique de décrochage scolaire (voir aussi figure 18), elle concerne près d'un quart des élèves, ce qui confirme le rôle central des facteurs motivationnels dans les parcours de décrochage.

Les difficultés liées à la santé, qu'elles soient physiques ou psychiques, ainsi que les problèmes relationnels, personnels ou privés, sont également mentionnées de manière récurrente. De même, une part non négligeable des élèves estime que le programme scolaire était trop difficile ou déclare être arrivé au bout de ses efforts.

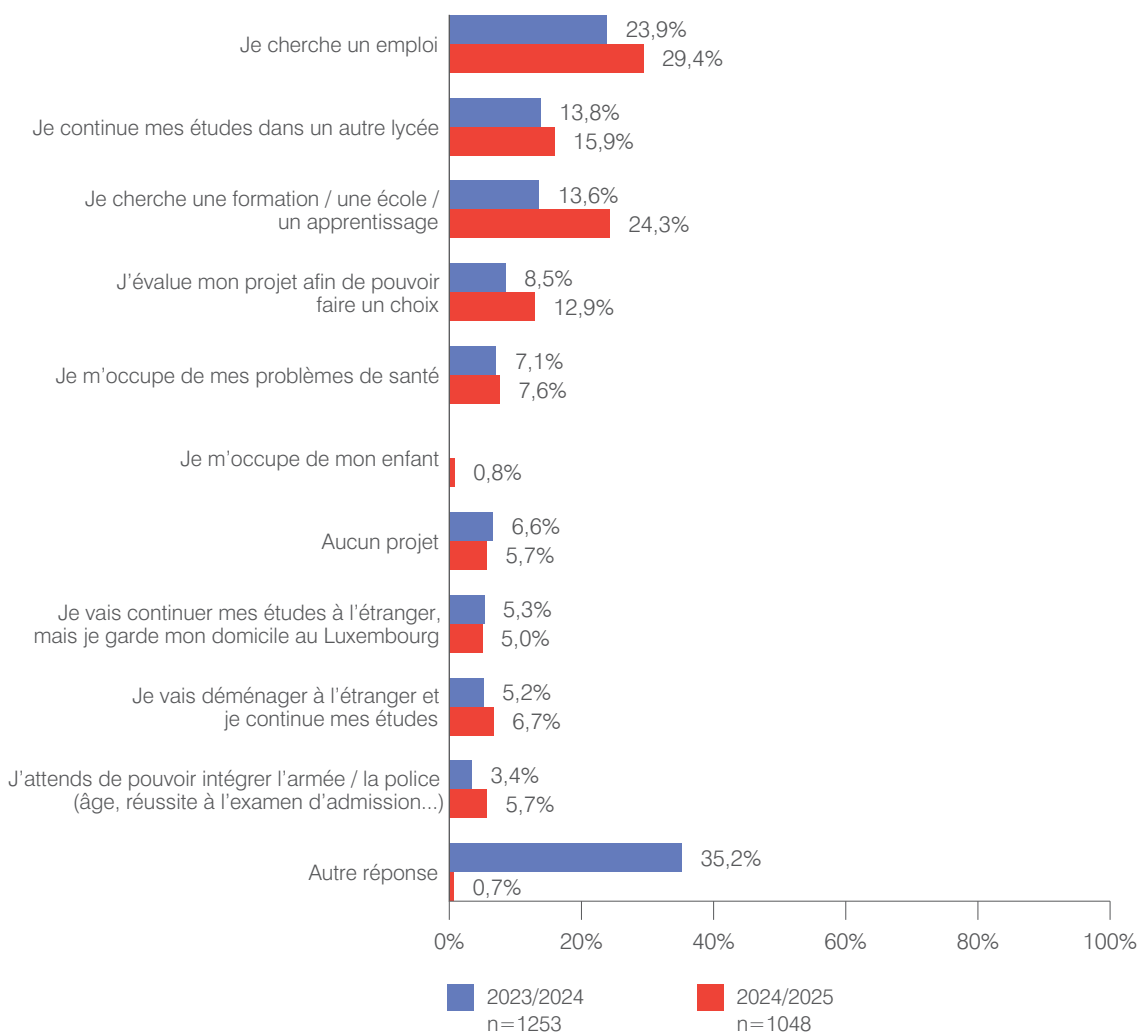
Dans l'ensemble, ces résultats confirment le caractère multifactoriel du décrochage scolaire. Ils montrent que celui-ci peut résulter aussi bien de difficultés clairement identifiées que de processus plus diffus, tels qu'une perte progressive de motivation, soulignant l'importance de dispositifs de prévention et de soutien adaptés à la diversité des situations rencontrées par les élèves.

3.4. Projet d'avenir

Les projets d'avenir déclarés par les élèves au moment de leur départ du système scolaire couvrent un large éventail d'orientations envisagées, allant de l'insertion professionnelle à la poursuite ou à la réorientation des parcours de formation. Plusieurs projets pouvaient être mentionnés par un même élève.

Projet d'avenir

Figure 21



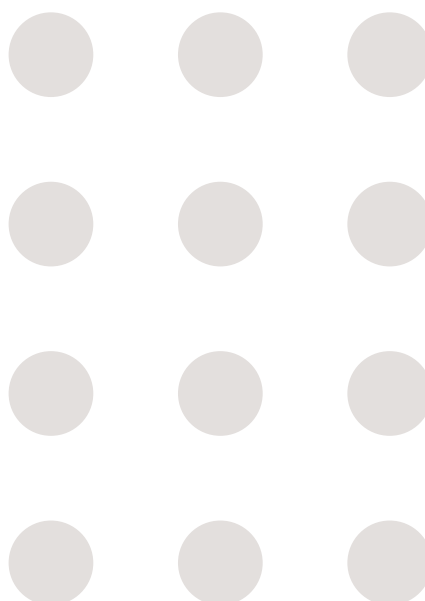
En 2024/2025, la recherche d'un emploi constitue le projet le plus fréquemment mentionné, concernant près de trois élèves sur dix. Parallèlement, une part importante des jeunes déclare rechercher une formation, une école ou un apprentissage, une proportion en nette augmentation par rapport à l'année précédente. La poursuite des études dans un autre lycée demeure également une option envisagée par une partie des élèves.

D'autres réponses reflètent une phase de transition ou de prise de recul. En 2024/2025, près de 13% des élèves indiquent évaluer leur projet afin de pouvoir faire un choix, soulignant l'existence de situations d'orientation encore ouvertes au moment du départ. Les projets liés à la prise en charge de problèmes de santé concernent une proportion plus limitée d'élèves, tout comme les situations de déménagement à l'étranger ou de poursuite des études hors du Luxembourg.

Dans l'ensemble, ces résultats montrent que le départ du système scolaire ne s'accompagne pas nécessairement d'une absence de perspectives. Une majorité des élèves évoque un projet concret ou une démarche en cours, mettant en évidence l'importance de dispositifs d'accompagnement favorisant la transition vers l'emploi, la formation ou la poursuite des études.

Il convient toutefois d'interpréter ces évolutions avec prudence. En 2023/2024, la catégorie « autre réponse » n'avait pas fait l'objet d'une ventilation plus détaillée, ce qui limitait l'identification précise des projets d'avenir déclarés. En 2024/2025, cette catégorie a été davantage explicitée et les réponses correspondantes ont, dans la mesure du possible, été reclassées dans les différentes options proposées.

Cette amélioration du niveau de détail dans la collecte des données contribue à la diminution marquée de la catégorie « autre » en 2024/2025 et explique en partie l'augmentation observée de certaines réponses. Les différences constatées entre les deux années reflètent ainsi non seulement des évolutions réelles, mais également un affinage méthodologique dans la saisie des projets déclarés.

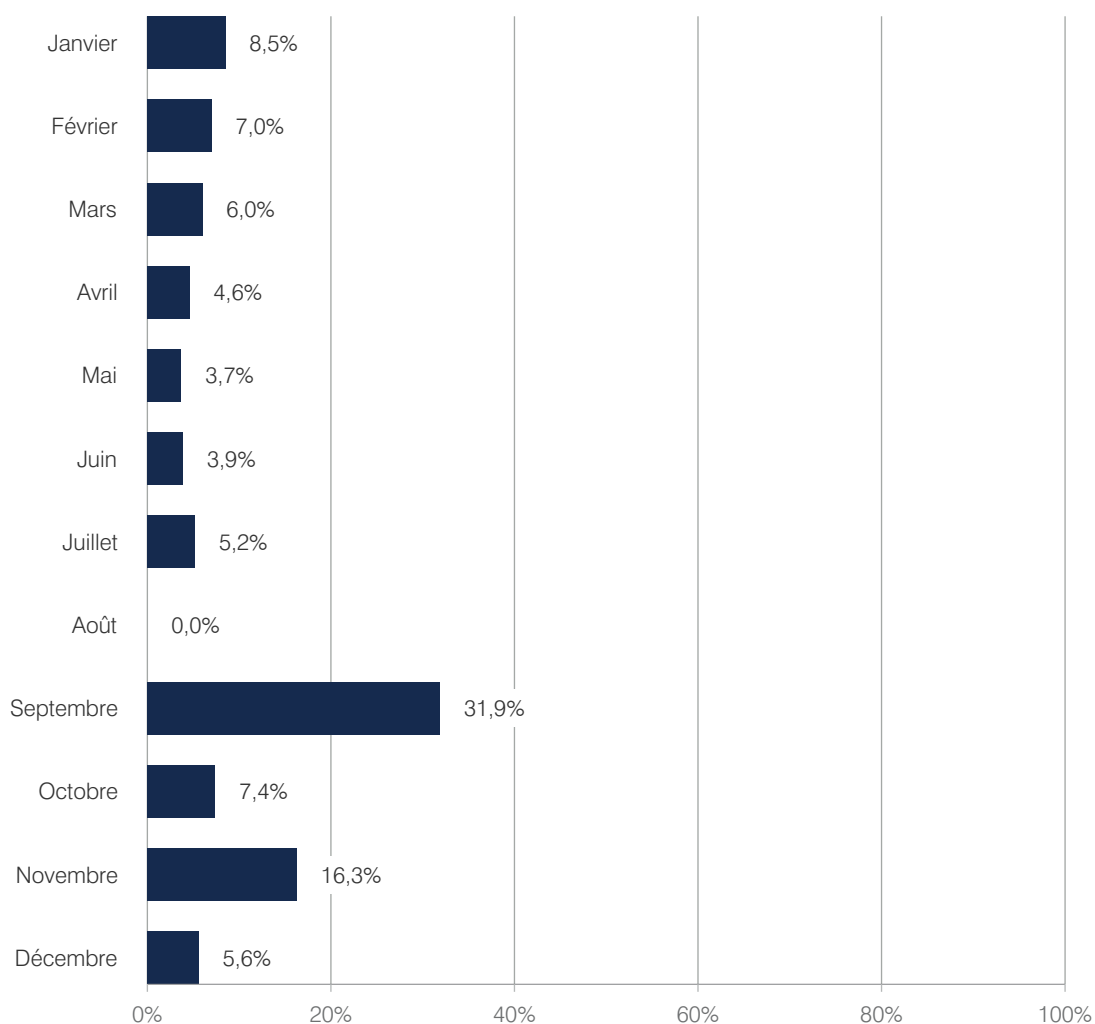


3.5. Répartition des décrochages sur l'année scolaire

L'analyse de la période à laquelle surviennent les décrochages apporte des éléments complémentaires à la compréhension du phénomène.

Taux de décrocheurs par mois (2024/2025)

Figure 22



L'analyse de la répartition mensuelle des décrocheurs montre qu'une part importante des départs intervient en début d'année scolaire. Près d'un tiers des élèves quittent le système éducatif au cours du mois de septembre. Un niveau également élevé de décrochage est observé en novembre. Les données indiquent que les décrochages enregistrés en septembre concernent principalement des élèves de la 9^e année (23,9%), amenés à changer d'établissement. Ce mois correspond en effet à la période durant laquelle les lycées procèdent à la désinscription des élèves qui ne reprennent pas leur scolarité à la rentrée.

En novembre, plus de la moitié des élèves décrocheurs (60,9%) étaient inscrits en 10^e année. Cette situation s'explique principalement par l'absence de placement en apprentissage à l'issue du délai réglementaire fixé au 1^{er} novembre, et concorde avec les motifs déclarés par les jeunes au moment de leur départ.

IV.

REGARD EXTERNE

SUR LES MOTIFS DE DÉCROCHAGE



Enquête auprès des agents du SNJ en charge du suivi des décrocheurs

Afin de compléter les déclarations des jeunes présentées au chapitre III et d'approfondir la compréhension des facteurs conduisant certains jeunes à quitter prématurément le système scolaire, une enquête qualitative a été menée auprès des agents de la division « Soutien à la transition vers la vie active » du Service national de la jeunesse (SNJ).

Ces professionnels sont quotidiennement en contact avec des jeunes en situation de décrochage ou présentant un risque élevé d'abandon. Leur expérience de terrain leur confère une connaissance approfondie des parcours, des difficultés rencontrées par les jeunes et des facteurs susceptibles de conduire à une rupture scolaire.

Cette enquête exploratoire menée par l'équipe « Enquêtes et Études » du SNJ a été menée à travers deux entretiens individuels et trois groupes de discussion. Au total, 17 agents ont participé à cette enquête. Elle vise à enrichir l'analyse des mécanismes et des motivations à l'origine du décrochage scolaire, dans la mesure où la complexité des processus de décrochage conduit parfois à une identification partielle ou incomplète des causes par les jeunes concernés.

L'analyse des données recueillies met en évidence la diversité et l'interdépendance des motifs de décrochage. Selon les agents interrogés, les situations dans lesquelles un seul facteur suffit à expliquer un décrochage sont rares. Le plus souvent, le décrochage résulte d'une combinaison de facteurs, qui s'accumulent et se renforcent mutuellement au fil du temps.

4.1. Facteurs socio-économiques

Un premier ensemble de facteurs influençant le risque de décrochage scolaire relève du contexte socio-économique des jeunes.

Une proportion importante des jeunes exposés au décrochage scolaire est issue de milieux socialement défavorisés. Ces contextes familiaux se caractérisent souvent par des ressources économiques limitées, des conditions de logement précaires et un capital scolaire restreint. Dans ce cadre, les jeunes disposent souvent d'un soutien scolaire et éducatif insuffisant, en raison à la fois de contraintes matérielles et des difficultés ou de l'indisponibilité des parents à accompagner le parcours scolaire.

Ce manque d'accompagnement peut entraver la compréhension des exigences scolaires, réduire la motivation et renforcer un sentiment de découragement, contribuant ainsi à une fragilisation progressive du parcours éducatif.

Par ailleurs, certains jeunes assument des responsabilités familiales importantes, notamment la garde de frères et sœurs, ce qui limite leur disponibilité et leur capacité à suivre une formation de manière régulière.

Les contraintes économiques jouent également un rôle déterminant. Le manque de ressources peut restreindre l'accès au matériel scolaire, aux dispositifs de soutien ou à un environnement propice à l'apprentissage. Dans certains cas, les jeunes sont amenés à contribuer financièrement au budget familial, ce qui peut entrer en conflit avec les exigences de la formation.

Enfin, l'absence d'un espace calme et adapté au travail scolaire au domicile constitue un frein supplémentaire. Des conditions d'apprentissage adéquates peuvent entraîner une préparation insuffisante et avoir un impact négatif sur la continuité et la réussite du parcours scolaire.

4.2. Problématiques individuelles d'ordre psychique ou physique

Un deuxième ensemble de facteurs concerne des problématiques individuelles, d'ordre psychique ou physique, susceptibles d'entraver de manière significative le parcours scolaire.

Un nombre non négligeable de jeunes présente des difficultés psychiques ou mentales affectant leur capacité à fréquenter l'école de façon régulière, voire à s'y maintenir. Dans ces situations, la priorité se déplace souvent de la scolarité vers la santé, la stabilisation psychologique devenant un préalable indispensable. Le parcours scolaire est alors temporairement relégué au second plan.

Ces difficultés psychiques sont parfois liées à des expériences de harcèlement scolaire, d'exclusion sociale ou à un manque de reconnaissance. Elles peuvent engendrer une faible estime de soi, en particulier lorsque les jeunes reçoivent de manière répétée des retours négatifs de la part d'adultes de référence. À terme, ces expériences peuvent conduire à une perte de confiance, un sentiment d'échec et une anxiété croissante à l'idée de se rendre à l'école. L'établissement scolaire est alors perçu non plus comme un espace de soutien, mais comme une source de stress, voire de menace, favorisant un retrait progressif.

Des problèmes de santé physique peuvent également limiter la participation régulière aux activités scolaires, entraînant des absences répétées et des ruptures dans la continuité des apprentissages.

Enfin, des problématiques d'addiction sont mentionnées par les agents comme un facteur aggravant, susceptible de perturber la stabilité du quotidien des jeunes et de compromettre tant leur assiduité que leur capacité de concentration, avec des répercussions directes sur la continuité et la réussite du parcours scolaire.

4.3. Compétences fondamentales et compétences sociales

Un troisième ensemble de facteurs concerne les compétences fondamentales et sociales des jeunes, ainsi que leur adéquation avec les exigences des parcours scolaires et professionnels.

L'accès à une formation professionnelle ou à un apprentissage constitue un défi majeur pour de nombreux jeunes. Bien que beaucoup expriment le souhait d'entamer une formation qualifiante, ils rencontrent des difficultés à obtenir une place d'apprentissage ou à trouver un maître de stage. Ces difficultés s'expliquent notamment par le nombre limité de places disponibles correspondant à leurs intérêts, par une recherche engagée tardivement, ou par des exigences auxquelles certains jeunes peinent à répondre.

Les agents évoquent également des lacunes en compétences fondamentales et transversales, telles que la communication écrite ou le respect de certaines normes professionnelles (p. ex. la rédaction d'un courriel). Ces éléments peuvent contribuer, du point de vue des employeurs, à une perception de préparation insuffisante ou d'employabilité limitée.

Un paradoxe est par ailleurs relevé : malgré une demande déclarée d'apprentis dans certains secteurs, des candidatures sont refusées en raison de compétences jugées insuffisantes ou d'un manque d'adéquation avec les attentes du monde du travail. Cette situation met en évidence des tensions entre les besoins annoncés du marché de travail et le niveau de préparation de certains jeunes.

D'autres jeunes se situent dans une « zone grise » : leurs capacités ne leur permettent pas de répondre pleinement aux exigences des filières classiques, sans pour autant remplir les critères nécessaires pour accéder à des dispositifs spécialisés (p. ex. un statut de personne en situation de handicap). Cette position intermédiaire limite les possibilités d'orientation et accroît le risque de décrochage.

Les barrières linguistiques constituent un frein supplémentaire, en particulier pour les jeunes récemment arrivés au Luxembourg. Lorsque les exigences linguistiques dépassent les compétences actuelles, l'accès aux filières scolaires ou professionnelles s'en trouve limité. Ces difficultés compliquent également le quotidien scolaire et peuvent fragiliser le parcours.

Enfin, l'orientation vers des classes de niveau inférieur, telles que les classes préparatoires, ne correspond pas toujours au profil de certains jeunes. Bien qu'ils disposent de compétences et de potentiel, ces jeunes peuvent se retrouver sous-stimulés lorsque les contenus pédagogiques sont principalement adaptés à des élèves rencontrant des difficultés plus importantes. Il en résulte fréquemment de la frustration, une perte de motivation et une impression de stagnation, susceptibles d'affecter durablement leur engagement scolaire.

Conclusion

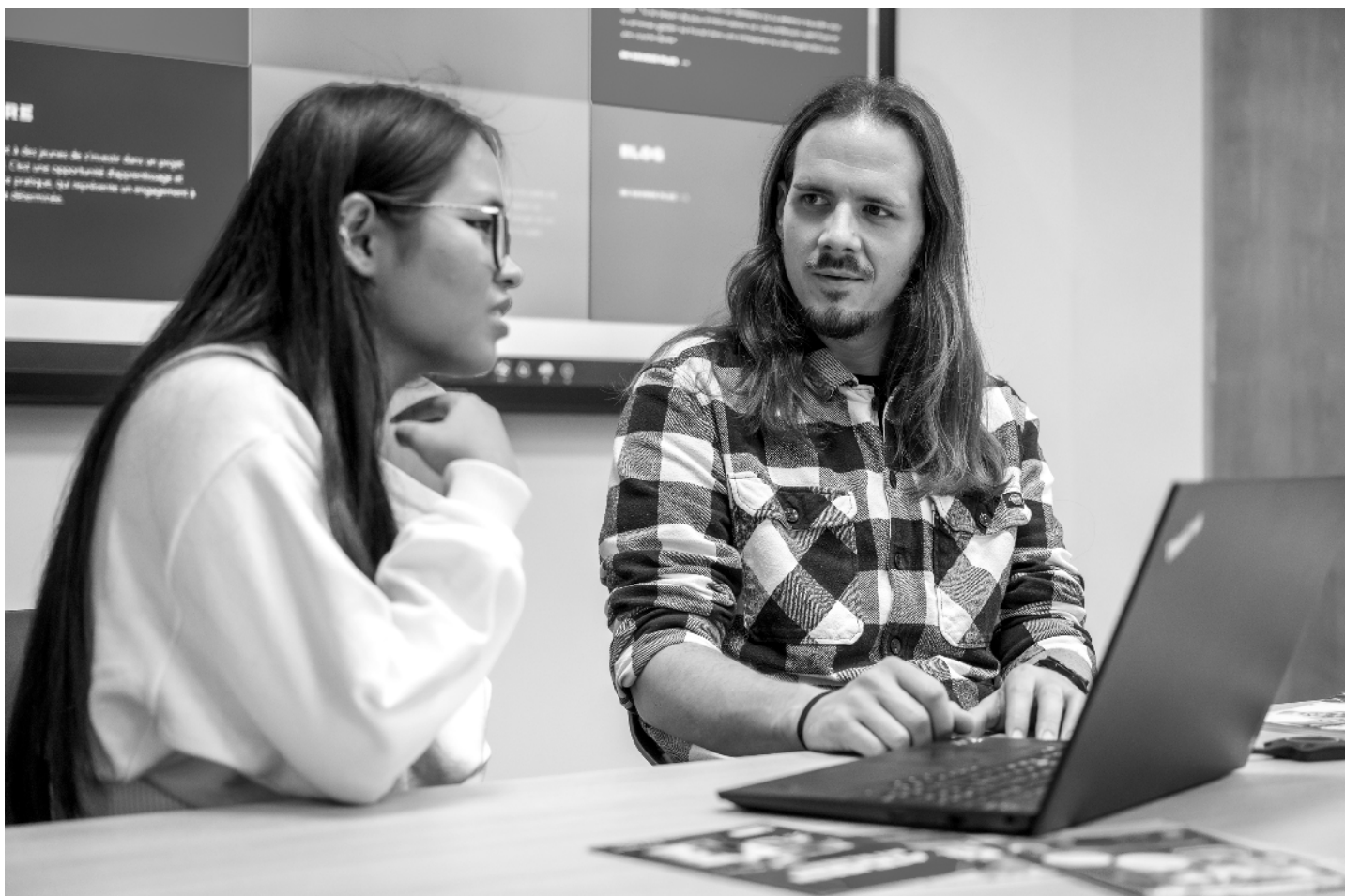
L'enquête menée auprès des agents de la division « Transition vers la vie active » du SNJ montre que le décrochage scolaire s'inscrit, dans la grande majorité des cas, dans des parcours marqués par une accumulation de difficultés. Les agents soulignent que les situations où un seul facteur expliquerait le décrochage demeurent exceptionnels. Les jeunes accompagnés présentent le plus souvent des problématiques multiples, combinant des dimensions scolaires, personnelles, familiales, sociales, sanitaires et économiques.

Selon les agents, ces fragilités apparaissent bien avant le décrochage effectif et fragilisent progressivement l'engagement des jeunes dans leur parcours de formation. Dans de nombreux cas, une stabilisation préalable de la situation personnelle – notamment en matière de santé mentale, d'organisation du quotidien, d'estime de soi ou de relations familiales – constitue une étape indispensable avant toute orientation ou reprise de formation.

Les motifs de départ déclarés par les jeunes lors de la désinscription (voir chapitre 3.1.) et les éléments issus des entretiens avec les agents convergent vers ce constat. Si les jeunes évoquent fréquemment des difficultés scolaires, un manque de motivation, des problèmes d'orientation ou l'absence d'un poste d'apprentissage, ces éléments s'inscrivent le plus souvent dans des situations plus larges, intégrant des difficultés personnelles, familiales ou de santé. Le décrochage apparaît ainsi rarement comme le résultat d'un événement isolé, mais plutôt comme l'aboutissement d'un enchaînement de contraintes.

Dans l'ensemble, les regards croisés des agents et des jeunes montrent que le décrochage scolaire relève le plus souvent de situations complexes et multidimensionnelles. Ces constats mettent en évidence l'importance d'actions de prévention précoces et de dispositifs d'accompagnement souples et individualisés, capables de répondre à la diversité des profils et de soutenir les jeunes dans une remobilisation progressive vers une formation ou une insertion professionnelle durable.

2^e partie | Le suivi des jeunes inactifs



MISSIONS ET ENGAGEMENTS

DU SERVICE NATIONAL

DE LA JEUNESSE

Le Service national de la jeunesse (SNJ) a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active. Les mesures mises en place par le SNJ s'adressent à un public varié :

- élèves en risque de décrochage ;
- jeunes décrocheurs ;
- jeunes inactifs depuis une période prolongée ;
- jeunes souhaitant interrompre leur formation ou leurs études afin de se réorienter ;
- jeunes désireux de s'engager dans un projet d'intérêt général.

Prise de contact avec le public cible :

Le SNJ propose différentes interventions destinées aux élèves en risque de décrochage scolaire. Organisées en partenariat avec les établissements scolaires, ces interventions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'importance de construire un projet de vie et de leur faire connaître les services du SNJ, afin qu'ils puissent y recourir en cas de besoin.

Les agents du SNJ prennent **contact**, en fin d'année scolaire, avec les élèves sortants identifiés par les lycées pour les inviter à un entretien personnalisé, afin de les accompagner dans leurs démarches de réinscription scolaire ou d'accès à l'apprentissage, dans le but de prévenir le décrochage scolaire.

Le SNJ contacte systématiquement les décrocheurs sur la base de listes transmises par le ministère. Il collabore également avec d'autres services, tels que les services sociaux ou les maisons de jeunes, et participe à des événements publics afin d'entrer en contact avec des jeunes inactifs, en particulier ceux qui ne sont plus inscrits dans le système scolaire.

Accompagnement du projet de vie

Les jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'inactivité prolongée peuvent bénéficier d'un **accompagnement individualisé** proposé par le SNJ, visant à favoriser leur réintégration dans un parcours scolaire, l'accès à une formation, l'insertion professionnelle ou l'accès à une alternative concrète et temporaire à l'inactivité. Une composante essentielle de cet accompagnement consiste à soutenir le jeune à développer un projet de vie adapté à ses besoins et à ses capacités. Les agents éducatifs du SNJ travaillent en étroite collaboration avec les lycées et les services de l'emploi. Lorsque cela s'avère nécessaire, les jeunes sont orientés vers des structures spécialisées relevant d'autres domaines, tels que le secteur social ou la santé.

Le SNJ propose également des formations permettant aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine en lien avec leur projet de vie ou leur situation actuelle. Ces formations couvrent quatre thématiques : projet de vie, pratique professionnelle, compétences de vie (*life skills*) et développement personnel. Elles visent principalement à renforcer la résilience des jeunes et à les préparer aux prochaines étapes de leur parcours.

Alternatives à l'inactivité

Par ailleurs, le SNJ propose des **alternatives concrètes à l'inactivité**, afin d'aider les jeunes à mieux s'orienter et à élaborer un projet personnel solide. Parmi ces alternatives figurent notamment les ateliers pratiques et le service volontaire.

Les ateliers pratiques, conçus comme une offre de bas seuil, s'adressent aux jeunes souhaitant sortir de l'inactivité sans savoir encore quelles démarches entreprendre. Ils permettent au SNJ d'établir un premier contact avec ces jeunes souvent confrontés à des difficultés multiples, dans le but de les (re)connecter progressivement aux structures sociales, scolaires ou professionnelles. Certains de ces jeunes se trouvent dans des situations nécessitant un accompagnement renforcé.

Le service volontaire offre aux jeunes la possibilité de s'engager dans un projet concret et d'intérêt général. Il constitue une opportunité d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de nouvelles perspectives, favorisant ainsi l'orientation et la prise d'initiative. Il agit comme un tremplin structurant vers l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Finalement, des stages de découverte en entreprise viennent enrichir les dispositifs du SNJ en proposant une mise en situation réelle qui soutient le processus d'orientation par la pratique.

Offres ancrées dans l'éducation non formelle

Ancrées dans l'éducation non formelle, ces offres s'adressent à des jeunes ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire et reposent sur une participation volontaire. Elles visent à offrir un nouveau départ en permettant aux jeunes de reprendre confiance, de retrouver une place active dans la société et de construire un avenir choisi, dans un cadre bienveillant et structurant.

Pour mener à bien ses missions, le SNJ s'appuie sur un réseau d'antennes locales et d'ateliers pratiques répartis sur l'ensemble du territoire.



**OFFRES DU
SERVICE NATIONAL
DE LA JEUNESSE**

Le Service national de la jeunesse organise ses actions selon une approche «avant – pendant – après», permettant d'agir à chaque étape du processus de décrochage scolaire. Cette logique vise à établir un contact précoce avec les élèves à risque, à accompagner les jeunes durant une éventuelle période d'inactivité et à les soutenir jusqu'à leur réintégration scolaire ou leur insertion dans un dispositif adapté.

Les offres du SNJ, accessibles aux élèves à risque comme aux jeunes inactifs, se répartissent en trois catégories :

- prévention avant le décrochage : ces activités s'adressent aux jeunes nécessitant un accompagnement et des conseils lors de leur transition scolaire. Elles ciblent principalement les élèves à risque et facilitent une prise de contact avec les jeunes susceptibles de décrocher (voir section 5.1) ;
- soutien pendant le décrochage : ce dispositif assure un suivi des décrocheurs scolaires afin de les accompagner pendant cette période difficile et de les orienter vers des solutions adaptées (voir section 5.2) ;
- accompagnement après le décrochage : ces initiatives servent de tremplin vers la réinsertion scolaire ou vers l'entrée dans la vie active pour les jeunes ayant quitté l'école (voir section 5.3).

5.1. Activités de prévention – avant le décrochage

Le SNJ met en place deux types d'actions de prévention en milieu scolaire à destination des élèves identifiés comme étant à risque de décrochage :

- les interventions auprès des lycées, qui visent à sensibiliser et renforcer l'engagement des élèves ;
- les «actions de prise de contact individuelles», qui permettent d'établir un lien préventif et d'identifier les besoins des élèves concernés.

Par ailleurs, le SNJ établit un contact individuel avec les élèves signalés comme étant à risque par les lycées, afin d'assurer un suivi personnalisé dès les premiers signes de vulnérabilité.

Ces activités sont actuellement déployées de manière systématique auprès des classes de 5P, 5AD, CIP et COP, considérées comme les plus exposées au risque de décrochage. Les lycées ont également la possibilité de solliciter des interventions «sur mesure», adaptées aux besoins spécifiques de certaines classes ou groupes d'élèves.

Lors de ces interventions, les agents du SNJ interviennent en tant qu'experts externes, apportant un soutien complémentaire aux équipes éducatives et contribuant à renforcer la prévention du décrochage au sein des établissements scolaires.

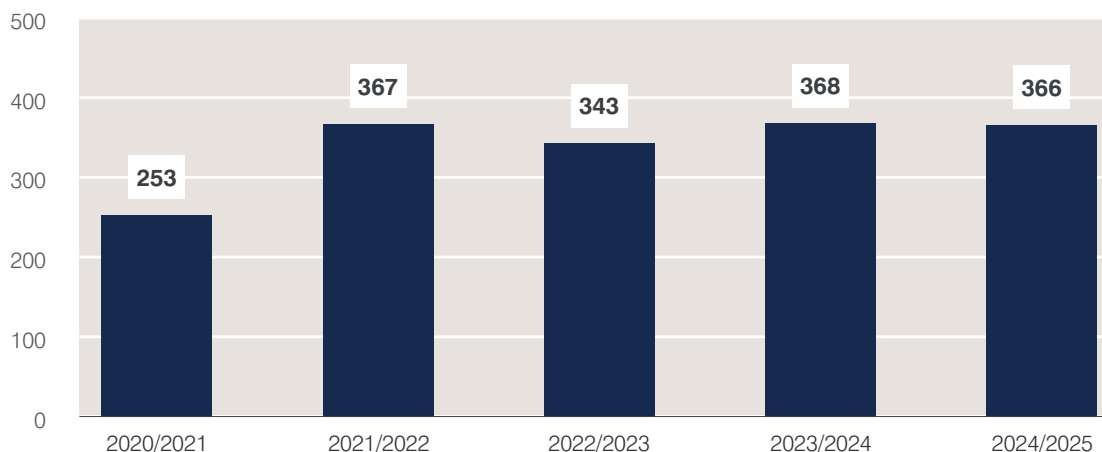
5.1.1. Interventions auprès des lycées

Le SNJ propose aux lycées différentes offres d'intervention (workshops, tours de classes et visites de groupes dans une antenne locale), organisées soit en classe, soit en dehors de l'établissement, notamment dans l'un des centres du SNJ.

Ces interventions ont pour objectif de sensibiliser les élèves à la planification de leur projet d'avenir, de renforcer leur responsabilité dans leurs choix et de soutenir les actions mises en œuvre par les lycées. Elles peuvent être proposées à des classes entières ou à des groupes d'élèves constitués par les établissements scolaires.

Interventions auprès des lycées

Figure 23



5.1.2. Les prises de contact individuelles

En complément des interventions menées dans les lycées, les agents du SNJ établissent un contact individuel avec les élèves dits « sortants »⁷, sur la base des listes transmises par les lycées en fin d'année scolaire⁸. Les élèves sortants des classes 5P, 5AD, CIP et COP⁹ sont en principe majoritairement en transition vers un apprentissage professionnel.

À partir de cet état des lieux, appelé « liste des sortants », l'équipe Conseil & Accompagnement de la division « Soutien à la transition vers la vie active » assure le suivi des élèves pendant les mois d'été. L'objectif principal est de s'assurer que chaque jeune a entrepris les démarches nécessaires en vue d'une réinscription à la rentrée suivante, notamment la recherche d'un patron d'apprentissage et l'inscription dans un lycée.

Dans ce cadre, le jeune est invité à un entretien au cours duquel un accompagnement individualisé lui est proposé. Celui-ci porte sur l'ensemble des démarches à effectuer pour notamment intégrer un établissement scolaire ou conclure un contrat d'apprentissage.

Par cette approche proactive, le SNJ vise à réduire le risque d'abandon scolaire et à favoriser une transition sans rupture vers une formation, un apprentissage ou une autre offre éducative.

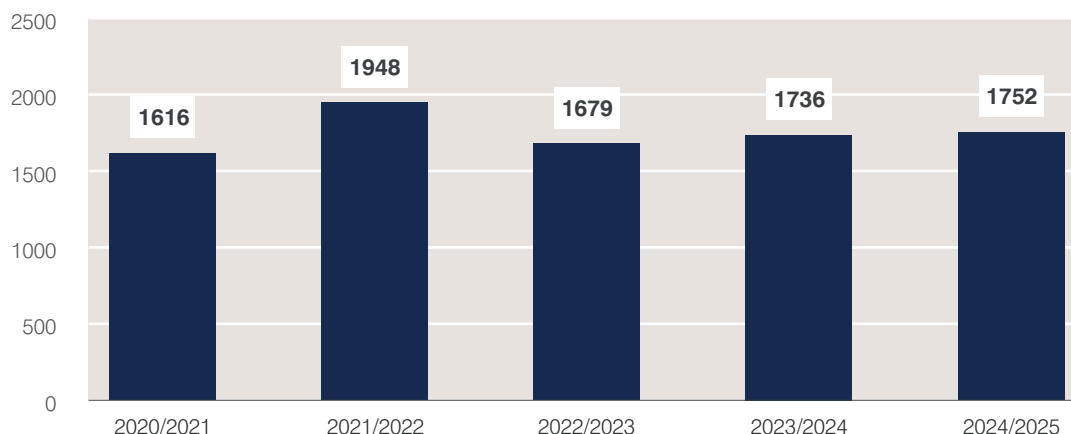
⁷ Élève sortant : élève de 5^e quittant le cycle inférieur de l'enseignement secondaire pour s'orienter vers la formation professionnelle ou un autre lycée.

⁸ Les statistiques présentées reposent sur les élèves inscrits sur les listes des sortants. Elles ne couvrent donc pas l'ensemble des élèves scolarisés dans les classes 5P, 5AD, CIP et COP au niveau national. En effet, certaines écoles privées, notamment, ne collaborent pas de manière systématique avec le SNJ et ne transmettent pas les listes de leurs élèves sortants.

⁹ Ces statistiques incluent également certains élèves issus des classes 5G et CLIJA. Les lycées avaient en effet la possibilité d'ajouter sur la liste des sortants des élèves provenant de ces classes lorsqu'un suivi pendant la période d'été était jugé pertinent.

Prise de contact individuelle avec des élèves à risque (sortants)

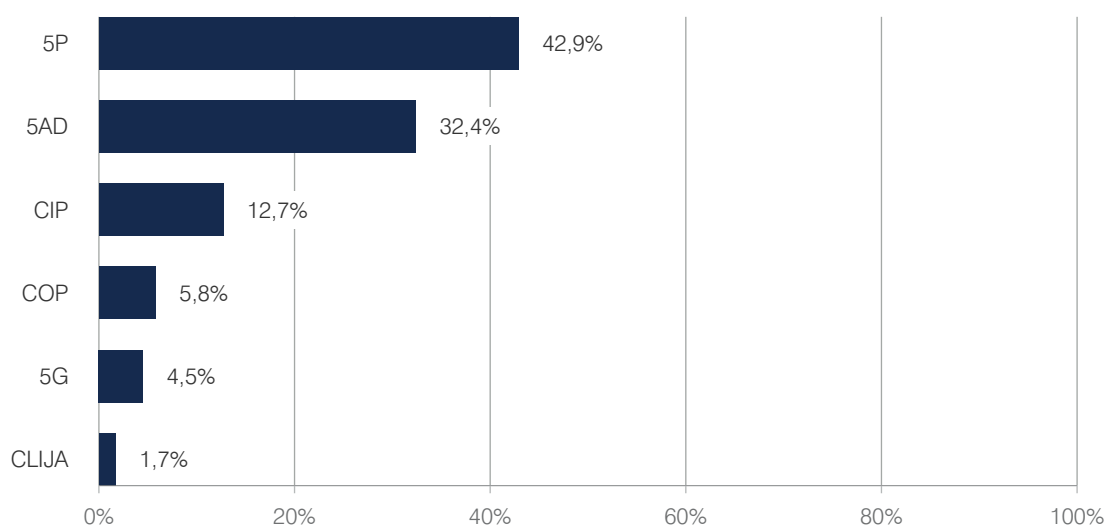
Figure 24



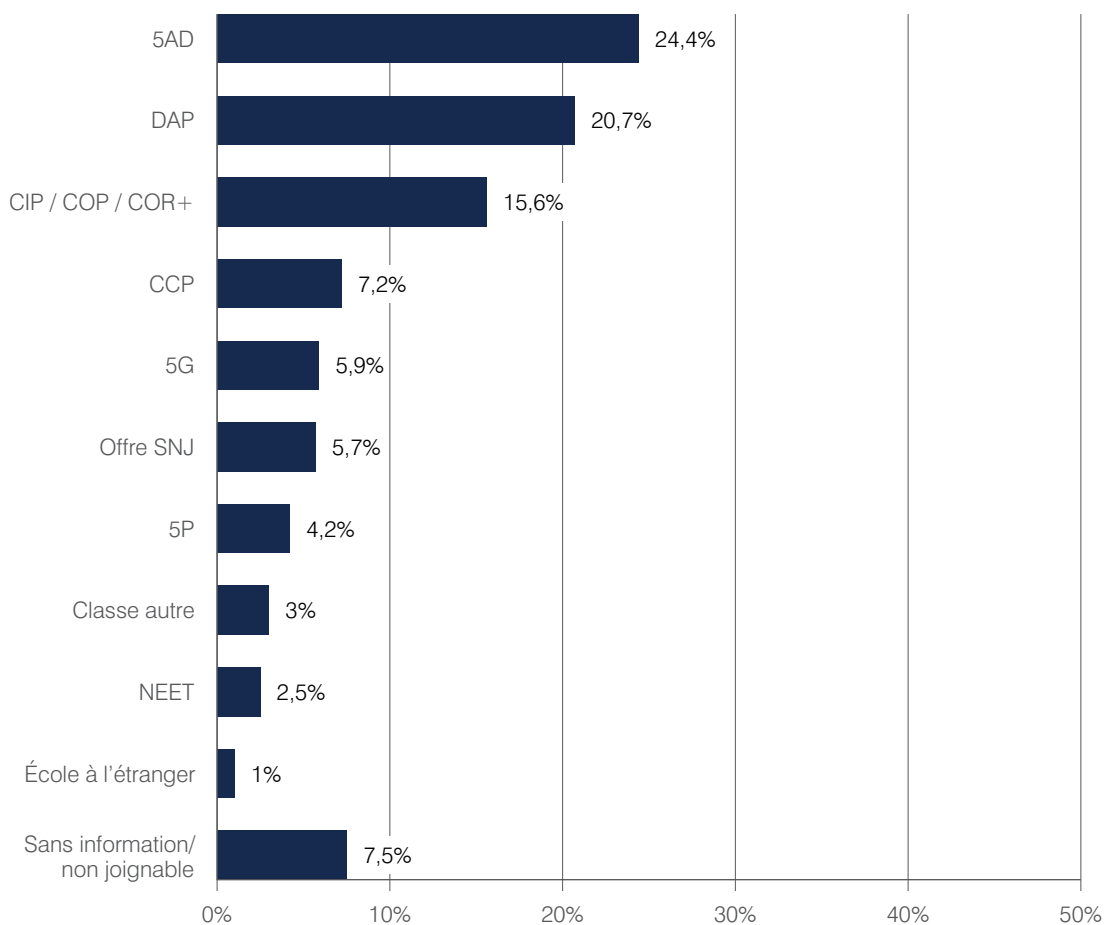
Entre juillet et fin octobre 2025, 19 agents éducatifs ont ainsi assuré le suivi de 1 752 jeunes, soit un niveau comparable à celui observé les années précédentes.

De quelles classes proviennent les sortants ?

Figure 25



Parmi les 1 752 sortants suivis, la majorité provient d'une classe de 5P (5^e préparatoire, 42,9%) ou de 5AD (5^e d'adaptation, 32,4%). Les classes d'initiation professionnelle (CIP) et d'orientation professionnelle (COP) représentent également une part notable, avec respectivement 12,7% et 5,8% des élèves concernés. Les autres élèves proviennent principalement de 5G (5^e générale, 4,5%) ou d'une CLIJA (classe d'intégration pour jeunes adultes, 1,7%).



Au mois de novembre 2025, après le suivi assuré par les agents du SNJ pendant les mois d'été, la majorité des 1 752 élèves sortants étaient scolarisés dans l'enseignement public luxembourgeois :

- 605 élèves (34,5%) étaient inscrits dans une classe de 5^e à plein temps au lycée, dont 74 en 5^e préparatoire (5P), 427 en 5^e d'adaptation (5AD) et 104 en 5^e générale (5G) ;
- 488 élèves (27,9%) avaient intégré une classe d'apprentissage, dont 362 en DAP et 126 en CCP ;
- 273 élèves (15,6%) étaient inscrits dans des classes d'initiation ou d'orientation professionnelle (CIP, COP, COR+¹⁰).

Par ailleurs, 5,7% des jeunes participent à une offre proposée par le SNJ, tandis que 2,5% se trouvent en situation de NEET (Not in Education, Employment or Training). Une minorité intègre une autre classe du système luxembourgeois non mentionnée ci-dessus (3%) ou une école à l'étranger (1%). Afin de faciliter la lecture, seules les catégories représentant au moins 1% des situations sont affichées dans la figure 26¹¹. Aucune information n'est disponible pour 131 élèves (soit 7,5%).

¹⁰ Classe d'orientation renforcée.

¹¹ Les autres catégories (< 1%) sont les suivantes : Mesures d'insertion autre, atelier protégé/centre propédeutique, déménagement à l'étranger, cours du soir, inscrit ADEM placement, armée/police, travail avec contrat et autre.

5.2. Activités de soutien – pendant le décrochage

Les agents des antennes du SNJ assurent un suivi actif des jeunes en situation de décrochage scolaire, conformément à la définition retenue dans le présent rapport. Ce suivi s'appuie sur les données transmises par le MENJE/SCRIPT.

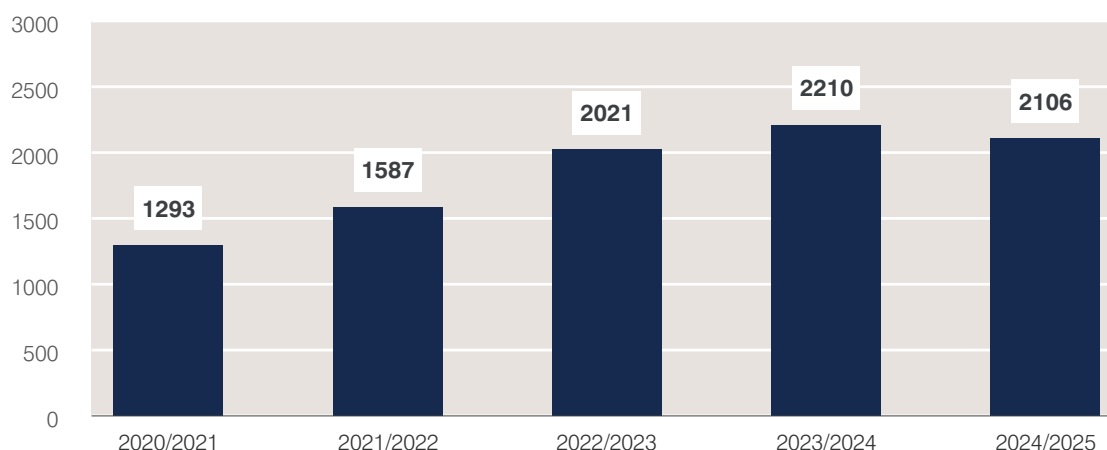
Afin d'établir un premier contact, les jeunes concernés reçoivent un courrier les invitant à prendre contact avec un agent du SNJ. En l'absence de réponse, différents canaux de communication sont mobilisés (applications de messagerie, appels téléphoniques à différents moments de la journée) afin de maximiser les chances d'entrer en contact direct avec le jeune.

Une fois le contact établi, les jeunes décrocheurs sont invités à un entretien individuel au cours duquel un accompagnement personnalisé leur est proposé. Celui-ci peut notamment inclure :

- une réintégration scolaire ;
- des alternatives à l'inactivité ;
- un accompagnement vers l'insertion professionnelle.

Nombre d'élèves contactés sur base de listes mensuelles fournies par le MENJE/SCRIPT

Figure 27



Le nombre d'élèves contactés sur la base des listes mensuelles transmises par le MENJE/SCRIPT a connu une augmentation progressive entre 2020/2021 et 2023/2024, passant de 1 293 à 2 210 élèves. En 2024/2025, ce nombre s'établit à 2 106 élèves, soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente, tout en restant nettement supérieur aux premières années de la période observée.

5.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)

Le SNJ propose différentes alternatives à l'inactivité destinées aux jeunes qui ne peuvent pas reprendre immédiatement une formation ou intégrer le marché du travail. Ces dispositifs leur permettent d'acquérir une expérience pratique, de développer leurs compétences et de préparer leur transition vers la vie active ou vers une réintégration scolaire. Les approches et méthodes appliquées relèvent de l'éducation non formelle.

Il convient de souligner que les jeunes peuvent également bénéficier d'un accompagnement individuel assuré par un agent du SNJ, sans obligation de participation à l'un des programmes proposés.

Les principales alternatives mises à disposition sont les suivantes :

- les programmes de service volontaire (section 5.3.1.) ;
- les ateliers (section 5.3.2.) ;
- les stages de découverte (section 5.3.3.) ;
- les formations (section 5.3.5.) ;
- et les classes d'orientation (5.3.6.).

L'approche du SNJ est flexible et personnalisée, s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque jeune, en fonction de sa situation et de ses objectifs. L'ensemble de ces dispositifs est présenté plus en détail dans les sections suivantes.

Dans les graphiques qui suivent, les indicateurs « participations*mois » et « inscriptions*mois » sont fréquemment utilisés. Ils correspondent au cumul des inscriptions enregistrées chaque mois sur l'ensemble de l'année.

Ces données ne reflètent pas un nombre d'individus uniques, dans la mesure où un même jeune peut être comptabilisé à plusieurs reprises, notamment en cas de participation sur plusieurs mois (ou à différentes offres, voir figure 35).

Cet indicateur permet d'apprécier le volume global d'activité ainsi que l'intensité de participation aux différentes offres proposées.

5.3.1. Les programmes de service volontaire (SV)

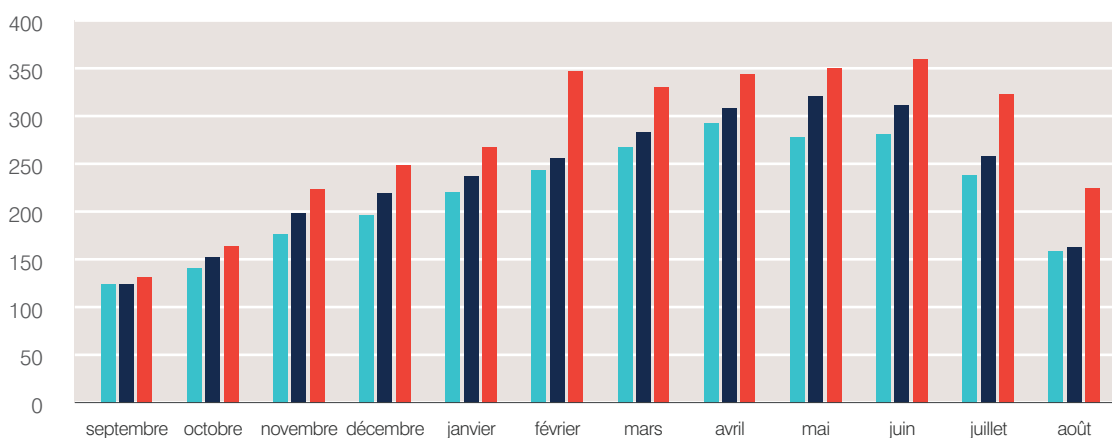
Le Service national de la jeunesse (SNJ) assure la coordination des programmes de service volontaire, conformément à la loi du 31 octobre 2007 relative au service volontaire des jeunes. Dans ce cadre, il propose aux jeunes âgés de 16 à 30 ans diverses opportunités d'engagements, au Luxembourg comme à l'étranger.

Les jeunes nécessitant un accompagnement individualisé bénéficient d'un suivi personnalisé assuré par un collaborateur du SNJ. Les participants s'engagent à temps plein dans une mission d'intérêt public, pour une durée comprise entre 3 et 12 mois, ou entre 2 semaines et 2 mois dans le cas des missions de courte durée.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, le nombre mensuel de jeunes inscrits à un service volontaire se situe systématiquement au-dessus des niveaux observés lors des deux années précédentes.

Nombre mensuel d'inscriptions pour un service volontaire

Figure 28



	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
■ 2022/2023	124	141	176	196	220	243	268	293	278	281	238	159
■ 2023/2024	124	152	198	219	237	256	283	308	321	311	258	163
■ 2024/2025	131	164	224	249	268	347	330	344	350	360	323	225

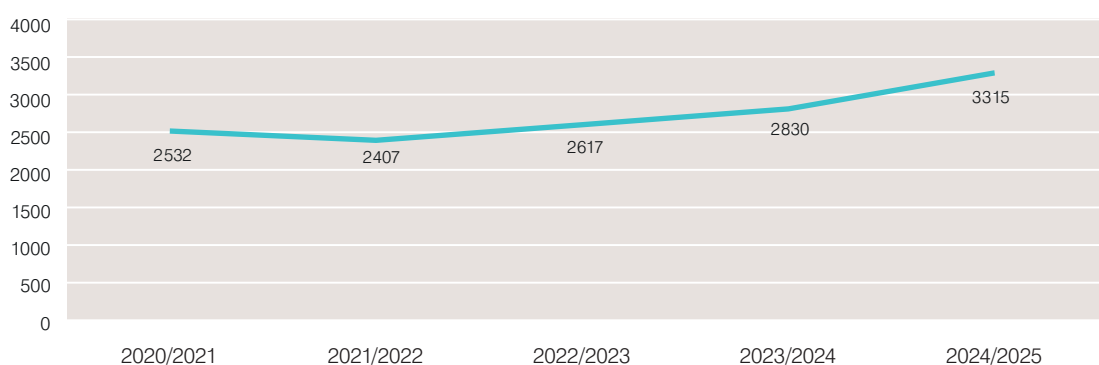
Les effectifs augmentent progressivement, passant de 131 jeunes inscrits en septembre à un pic de 360 inscriptions en juin, avant de diminuer durant les mois d'été.

Les données présentées correspondent au nombre de jeunes inscrits par mois à un service volontaire. Il ne s'agit pas nécessairement de nouvelles conventions conclues au cours du mois concerné, mais d'inscriptions en cours. Chaque jeune est comptabilisé une seule fois par mois, y compris en cas de conventions successives au cours du même mois. Sur l'ensemble de l'année, un même jeune peut toutefois être comptabilisé à plusieurs reprises lorsque son service volontaire s'étend sur plusieurs mois.

L'analyse du nombre total de participations mensuelles cumulées sur l'ensemble de l'année met en évidence une augmentation marquée en 2024/2025 par rapport aux années scolaires précédentes.

Nombre total de «participations*mois»

Figure 29



Les 3315 participations annuelles se répartissent sur 599 jeunes ayant signé une nouvelle convention de service volontaire en 2024/2025.

La durée moyenne des services volontaires s'établit à 89 jours, avec toutefois des variations importantes selon le type de service et le parcours individuel des participants.

Parmi les jeunes concernés, la grande majorité (480) ont effectué un service volontaire national (SVN). Ce programme s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans se trouvant en phase de transition vers la vie active et souhaitant s'engager au Luxembourg dans une mission d'utilité publique, pour des motivations variées.

Par ailleurs, 84 jeunes ont participé à un service volontaire européen - envoi (SVE Envoi), cofinancé par le Corps européen de solidarité (CES), offrant la possibilité de s'engager dans des projets de volontariat à travers l'Europe. 28 jeunes ont effectué un service volontaire européen - accueil (SVE Accueil SNJ), tandis que 7 jeunes ont participé à un service volontaire de coopération - envoi (SVC Envoi).

Au total, 127 jeunes ont interrompu leur service volontaire avant son terme, tandis que 472 l'ont mené à bien avec succès.

L'âge moyen des participants s'établit à 21,73 ans. Une légère majorité de femmes est observée parmi les volontaires (47,6%), contre 39,9% d'hommes. Les autres participants ont indiqué la catégorie « autre » ou n'ont pas précisé leur genre.

En ce qui concerne les pays de réalisation du service volontaire, le Luxembourg arrive largement en tête des TOP 5, avec 84,5% des services effectués sur son territoire. Il est suivi, à distance, par la Grèce (5,0%), le Portugal (2,2%), la Turquie (1,5%) et l'Espagne (1,3%).

5.3.2. Les ateliers

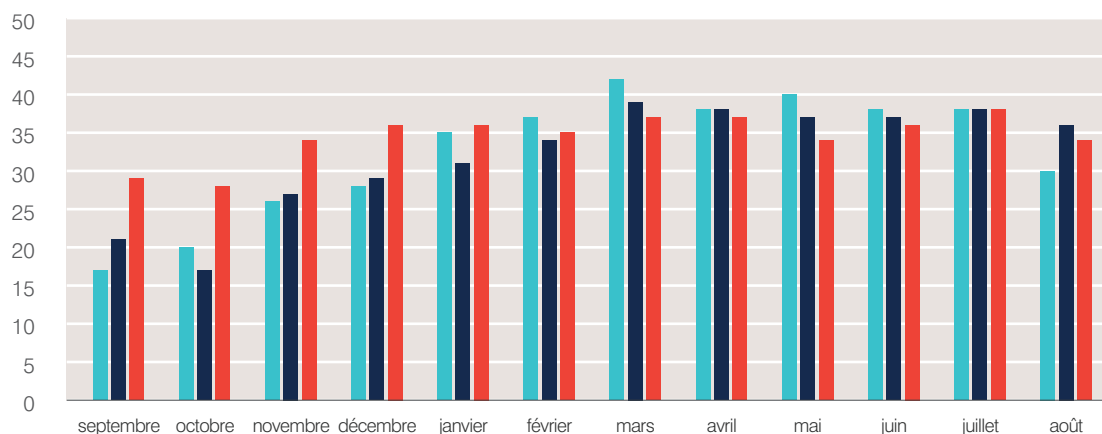
Les ateliers du SNJ s'adressent à des jeunes en situation d'inactivité ou de désorientation, qui ne savent pas encore quelles démarches entreprendre et sont confrontés à des défis multiples nécessitant un accompagnement renforcé. Ils constituent une offre de bas seuil visant à remobiliser les jeunes et à les soutenir dans l'élaboration progressive d'un projet personnel et professionnel.

Les ateliers proposent des activités pratiques et créatives, telles que le travail du bois, les techniques d'impression, la couture ou encore la cuisine. Ces activités visent à mobiliser des jeunes en valorisant leurs compétences, leurs idées et leurs talents au travers d'expériences concrètes. Parallèlement, les participants bénéficient d'un accompagnement individualisé, leur permettant de construire un projet adapté à leur situation, à leurs capacités et à leurs perspectives d'avenir.

Actuellement, le SNJ dispose de quatre ateliers, situés à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Colmar-Berg et Dudelange. Le nouvel atelier de Dudelange, mettant l'accent sur la digitalisation et les nouvelles technologies, a ouvert en septembre 2025. Les données relatives à ce site ne sont pas encore incluses dans le présent rapport, mais pourront être intégrées dans l'analyse de la prochaine édition.

Participation mensuelle des jeunes aux ateliers

Figure 30

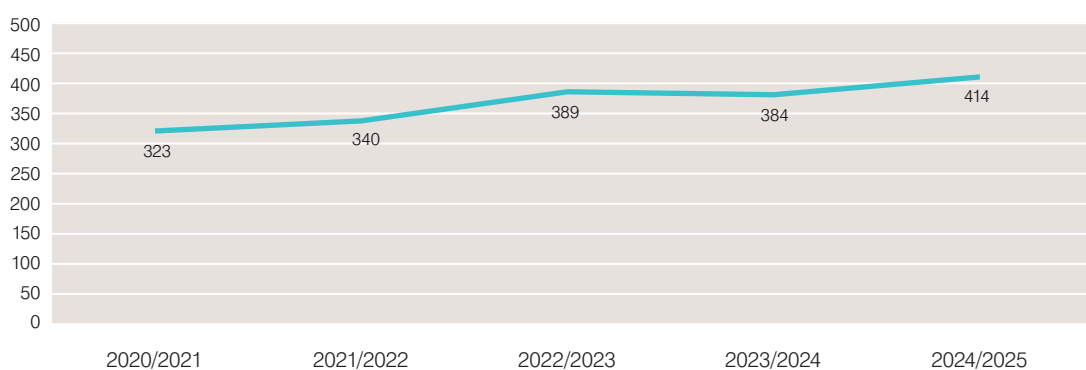


	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
■ 2022/2023	17	20	26	28	35	37	42	38	40	38	38	30
■ 2023/2024	21	17	27	29	31	34	39	38	37	37	38	36
■ 2024/2025	29	28	34	36	36	35	37	37	34	36	38	34

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, la participation mensuelle des jeunes aux ateliers s'est maintenue à un niveau globalement élevé et stable. Après un démarrage marqué en début d'année, la fréquentation augmente progressivement pour atteindre un palier de novembre à juillet. Une légère baisse est observée en août, évolution cohérente avec la période estivale.

Nombre total de «participations*mois»

Figure 31



L'analyse du nombre total de participations par mois sur l'ensemble de l'année scolaire confirme cette dynamique. En 2024/2025, l'indicateur atteint son niveau le plus élevé (414), traduisant une intensification de la participation et une présence accrue des jeunes dans les ateliers sur l'ensemble de l'année.

Au total, 89 jeunes ont participé aux ateliers du SNJ en 2024/2025. Les participants représentaient 18 nationalités différentes, près de la moitié étant de nationalité luxembourgeoise, ce qui illustre la diversité du public accueilli. L'âge moyen des jeunes s'élevait à 21 ans.

La durée de participation était relativement longue : chaque jeune est resté en moyenne 119 jours au sein d'un atelier. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités, ce qui reflète l'hétérogénéité des situations et des besoins d'accompagnement des jeunes.

Pour 47 des 89 jeunes (soit 52,8%), des informations relatives à leur parcours à l'issue de l'atelier sont disponibles. Parmi ceux-ci, la majorité (24 jeunes) a repris un parcours scolaire. Dix se sont engagés dans un service volontaire, quatre ont effectué un stage de découverte et quatre ont accédé à un contrat de travail. Ces résultats montrent que les ateliers constituent, pour une part importante des participants, un tremplin vers une reprise de formation ou une insertion progressive dans la vie active.

5.3.3. Les stages de découverte

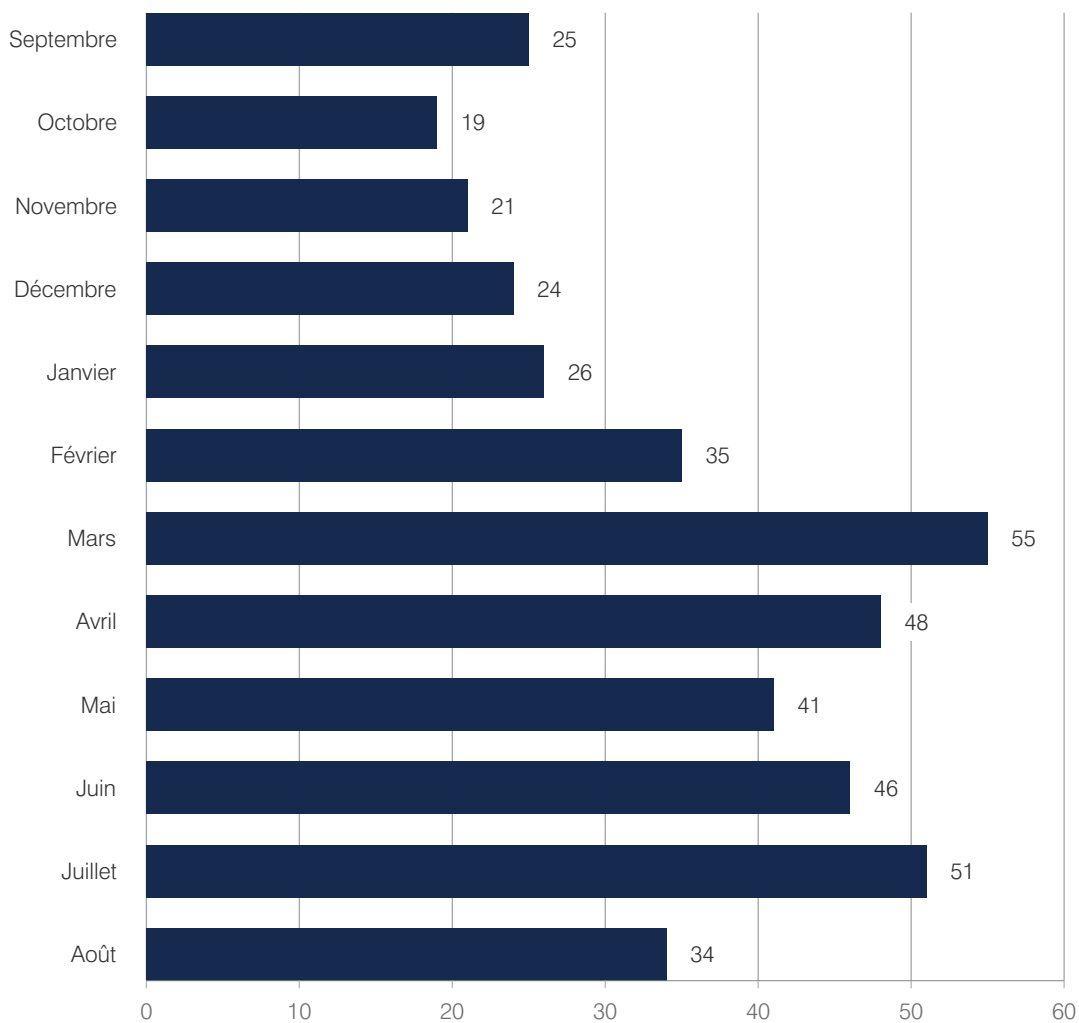
Les stages de découverte proposés par le SNJ constituent une alternative destinée à accompagner les jeunes inactifs en leur offrant une première expérience immersive dans le monde professionnel.

Ces stages permettent aux participants d'effectuer des périodes d'observation et d'apprentissage au sein d'entreprises privées, d'associations ou de services publics. D'une durée maximale de quatre semaines par structure d'accueil, ils offrent l'opportunité de :

- se familiariser avec le fonctionnement et l'environnement professionnel et les attentes du marché du travail ;
- explorer différents secteurs d'activité afin d'affiner leur choix d'orientation ;
- confirmer ou ajuster un projet professionnel au travers d'une immersion concrète.

Grâce à ces stages, les jeunes peuvent observer les tâches et responsabilités associées à un métier, échanger avec des professionnels du secteur et mieux comprendre les exigences ainsi que les opportunités propres au domaine visé.

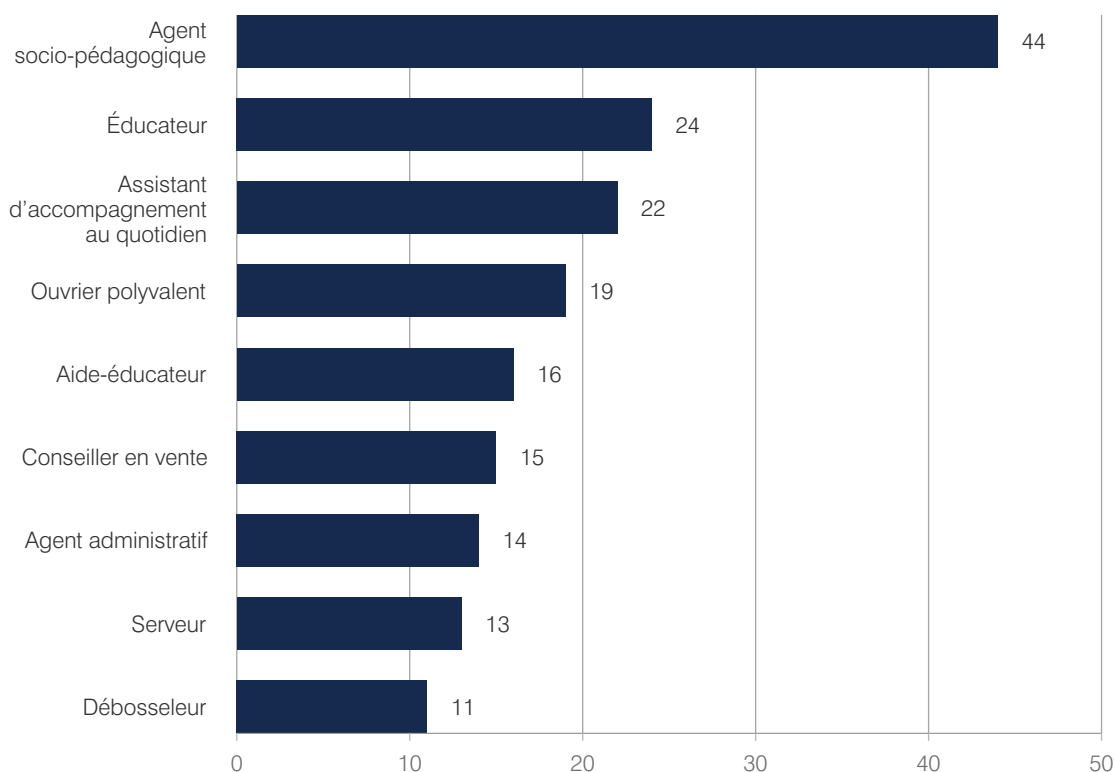




Le volume mensuel varie au cours de l'année scolaire, avec des niveaux plus modérés à l'automne et en début d'hiver, puis une augmentation à partir de janvier. Un pic est observé au mois de mars. Les mois suivants restent à un niveau relativement soutenu avant une diminution en août¹².

Il convient de préciser que ces données ne correspondent pas à un nombre équivalent de jeunes distincts. Un même jeune peut en effet conclure plusieurs conventions au cours d'un même mois.

¹² En raison de l'introduction d'une nouvelle base de données et d'un léger ajustement de la méthode de calcul, aucune comparaison avec les années précédentes n'est présentée dans cette section.



La figure 33 présente les dix domaines de stage les plus fréquemment enregistrés parmi l'ensemble des 328 conventions conclues au cours de la période considérée. Ces dix professions regroupent la part la plus importante des stages réalisés.

Le domaine d'agent socio-pédagogique arrive nettement en tête, avec 44 conventions, soit un volume sensiblement supérieur aux autres professions. Il est suivi par le domaine d'éducateur (24) et d'assistant d'accompagnement au quotidien (22).

Dans l'ensemble, ces dix métiers concentrent une part significative des conventions, ce qui met en évidence une forte orientation des stages vers les domaines socio-éducatifs, administratifs et des services. Au total, 220 organisations et entreprises ont accueilli des jeunes dans le cadre d'un stage.

Parmi les participants, 46,6% sont de sexe masculin et 33,5% de sexe féminin. Pour les autres jeunes, aucune information n'est disponible ou la catégorie « autre » a été indiquée.

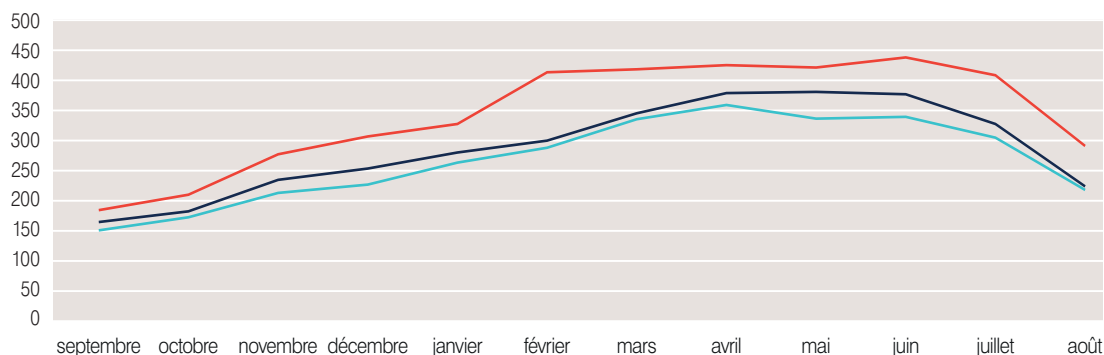
En ce qui concerne la nationalité, aucune information n'est disponible pour environ la moitié des stagiaires. Parmi les données renseignées, la majorité des jeunes concernés sont de nationalité luxembourgeoise (110). Les nationalités syrienne (11), portugaise et érythréenne (8) figurent ensuite parmi les plus représentées, bien que dans des proportions nettement inférieures.

Il convient toutefois d'interpréter ces résultats avec prudence, compte tenu du nombre élevé de données manquantes, qui limite la portée des analyses relatives à la répartition par nationalité.

5.3.4. Nombre total de jeunes pris en charge

Nombre total d'inscriptions auprès des offres du SNJ par mois

Figure 34

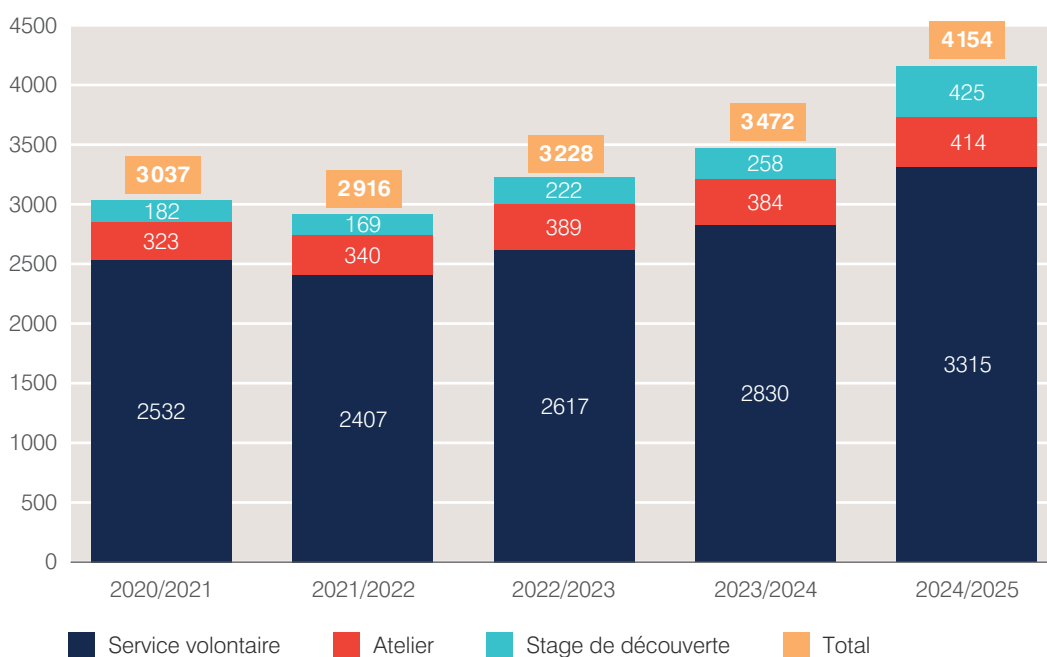


	Septem- bre	Octobre	Novem- bre	Décem- bre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
■ 2022/2023	151	173	214	228	265	290	338	362	339	342	307	219
■ 2023/2024	165	183	236	255	282	302	348	382	384	380	330	225
■ 2024/2025	185	211	279	309	330	417	422	429	425	442	412	293

Le nombre total d'inscriptions auprès des différentes offres du SNJ augmente progressivement au cours de l'année scolaire, atteignant un niveau plus élevé entre février et juillet. Cette évolution saisonnière se retrouve de manière comparable sur l'ensemble des années observées, avec des niveaux globalement plus élevés en 2024/2025.

Total d'inscriptions*mois auprès des offres du SNJ par an

Figure 35



Sur l'ensemble de la période observée, le volume total d'inscriptions par mois sur une année auprès des offres du SNJ présente une tendance générale à la hausse. Après une légère baisse en 2021/2022, les effectifs augmentent progressivement pour atteindre 4 154 inscriptions par an en 2024/2025. Cette évolution s'explique principalement par la progression des inscriptions au service volontaire, qui représente la part la plus importante des offres du SNJ.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, l'introduction d'une nouvelle base de données ayant légèrement modifié la méthode de comptabilisation. Les comparaisons avec les années précédentes ne sont donc pas entièrement équivalentes.

5.3.5. Les formations

Le SNJ propose des formations ciblées visant à renforcer les compétences essentielles à la vie professionnelle. Destinées aux jeunes engagés dans l'une des offres du SNJ, elles leur permettent d'acquérir des savoir-faire en lien direct avec leur projet personnel et professionnel.

Ces formations s'articulent autour de quatre axes principaux :

- Projet de vie : orientation, clarification des objectifs et planification du parcours professionnel ;
- Pratique professionnelle : découverte des réalités du monde de travail et initiation aux exigences professionnelles ;
- Compétences de vie (*life skills*) : développement de l'autonomie, gestion du temps, communication et organisation ;
- Développement personnel : renforcement de la confiance en soi, gestion du stress et des émotions.

5.3.6. Les classes d'orientation

Le SNJ collabore avec deux établissements scolaires pour offrir des classes d'orientation dans un cadre combinant des environnements extrascolaire et scolaire, spécifiquement adaptés aux besoins des jeunes. Ces établissements sont le Lycée Bel-Val (LBV) et l'École nationale des adultes (ENAD).

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, trois jeunes inscrits dans la classe d'orientation du Lycée Bel-Val (LBV) et 12 jeunes de l'École nationale des adultes (ENAD) ont bénéficié de cette mesure de réintégration scolaire.

Sources

Eurostat (2022). *Continued decline in early school leavers in the EU*.

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220523-1>

Eurostat (2026). *Early leavers from education and training (age group 18-24)*.

<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem020/default/table?lang=en>

Hauret, L. (2017). *Étude sur le lien entre décrochage scolaire et statut de NEET. Les rapports du LISER*.

MENJE (2020). *Dossier d'information. La voie de préparation de l'enseignement secondaire général*.

<https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/enseignement-secondaire/informations-generales/enseignants-voie-preparation-esg.pdf>

Glossaire / Liste des abréviations

5AD	5 ^e d'adaptation
5G	5 ^e générale
5P	5 ^e de préparation
ACCU	Classe d'accueil
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CES	Corps européen de solidarité
CIP	Classe d'initiation professionnelle
CLIJA	Classe d'intégration pour jeunes adultes
COP	Classe d'orientation professionnelle
COR+	Classe d'orientation renforcée
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DT	Diplôme de technicien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENAD	École nationale pour adultes
ESC inférieur	Enseignement secondaire classique inférieur (classes 7 ^e -5 ^e)
ESC supérieur	Enseignement secondaire classique supérieur (classes 4 ^e -1 ^{ère})
ESG supérieur	Enseignement secondaire général supérieur (classes 4 ^e -1 ^{ère})
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
NEET	Not in Education, Employment or Training
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques
SNJ	Service national de la jeunesse
SV	Service national
SVC	Service volontaire de coopération
SVE	Service volontaire européen
SVN	Service volontaire national
UE	Union européenne
Voie d'orientation	Classes 7G, 6G, 5G et 5AD de l'enseignement secondaire général
Voie de préparation	Classes 7P, 6P et 5P de l'enseignement secondaire général

